

QUATRE-VINGT-DIX-HUITIEME SESSION

**RAPPORT SUR LA
QUATRE-VINGT-SEIZIEME SESSION DU CONSEIL**

NOTE CONCERNANT LE DOCUMENT MC/2266

A sa quatre-vingt-dix-huitième session, le Conseil, par sa résolution n° 1189 du 26 novembre 2009, a approuvé le rapport sur sa quatre-vingt-seizième session sans aucun amendement.

Pour nous épargner la réimpression du document entier, nous saurions gré aux destinataires de bien vouloir agraffer cette page de couverture aux documents originaux MC/2266 en date du 16 février 2009.

Genève

2 au 5 décembre 2008

Rapporteur: M. M. Weidinger (Autriche)

MC/2266

**Original: anglais
16 février 2009**

QUATRE-VINGT-SEIZIEME SESSION

**PROJET DE RAPPORT SUR LA
QUATRE-VINGT-SEIZIEME SESSION DU CONSEIL**

Genève
2 au 5 décembre 2008
Rapporteur: M. M. Weidinger (Autriche)

Il est possible d'apporter des corrections aux projets de rapport des sessions des organes directeurs.

Les participants qui souhaiteraient le faire doivent soumettre leurs corrections par écrit au Secrétariat des réunions de l'OIM, BP 71, CH-1211 Genève 19, au plus tard une semaine après avoir reçu les documents dans leur langue de travail; elles seront intégrées dans un corrigendum unique.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
PARTICIPATION	1
OUVERTURE DE LA SESSION	2
POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS	2
ELECTION DU BUREAU	3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
DEMANDES DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR	3
a) Royaume d'Arabie saoudite	
b) Etat du Qatar	
c) Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)	
d) Décembre 18	
ALLOCUTIONS DU DIRECTEUR GENERAL ET DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	4
PRESENTATION DU RAPPORT <i>ETAT DE LA MIGRATION DANS LE MONDE – 2008:</i> <i>Gestion de la mobilité de la main-d'œuvre dans une économie mondiale en mutation</i>	4
DEBAT GENERAL	
Déclarations des Membres et observateurs	5
TABLE RONDE SPECIALE: GROUPE MONDIAL SUR LA MIGRATION (GMG)	8
DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION	13
a) Migration de retour: Défis et opportunités	13
b) Grandes lignes en matière migratoire	22
c) Prise en compte des flux migratoires mixtes	30

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
PROJETS DE RAPPORTS SUR LA QUATRE-VINGT-QUATORZIEME SESSION ET LA QUATRE- VINGT-QUINZIEME SESSION (EXTRAORDINAIRE) DU CONSEIL ...	36
RAPPORT SUR LA CENT CINQUIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF	36
REACTUALISATION SUCCINCTE DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2008	37
RAPPORT DE SITUATION SUR LES CONTRIBUTIONS ASSIGNEES RESTANT DUES A LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET	37
PROGRAMME ET BUDGET POUR 2009	38
REVISION DU REGLEMENT FINANCIER	39
AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES	40
CONCLUSIONS PRELIMINAIRES DU DIRECTEUR GENERAL	43
AUTRES QUESTIONS	44
LIEUX ET DATES DES PROCHAINES SESSIONS	44

Annexe I: Premier rapport du Directeur général au Conseil

Annexe II: Allocution du Directeur général adjoint

PROJET DE RAPPORT SUR LA QUATRE-VINGT-SEIZIEME SESSION DU CONSEIL

INTRODUCTION

1. Conformément à la résolution n° 1162 du 30 novembre 2007, le Conseil s'est réuni pour sa quatre-vingt-seizième session le mardi 2 décembre 2008 au Palais des Nations à Genève. La session a été ouverte par le Président de la quatre-vingt-quinzième session (extraordinaire) du Conseil, S. E. M. Javier Garrigues (Espagne) à 10h20. Huit séances ont été tenues et la session s'est clôturée le vendredi 5 décembre 2008 à 17h10.

PARTICIPATION ¹

2. Les Etats Membres ci-après étaient représentés:

Afghanistan	Croatie	Kenya	République dominicaine
Afrique du Sud	Danemark	Lettonie	République tchèque
Albanie	Egypte	Lituanie	République-Unie de Tanzanie
Algérie	El Salvador	Luxembourg	Roumanie
Allemagne	Equateur	Mali	Royaume-Uni
Angola	Espagne	Malte	Rwanda
Argentine	Estonie	Maroc	Sénégal
Arménie	Etats-Unis d'Amérique	Maurice	Serbie
Australie	Finlande	Mauritanie	Sierra Leone
Autriche	France	Mexique	Slovaquie
Azerbaïdjan	Gabon	Mongolie	Slovénie
Bangladesh	Géorgie	Népal	Soudan
Bélarus	Ghana	Nicaragua	Sri Lanka
Belgique	Grèce	Nigéria	Suède
Bénin	Guatemala	Norvège	Suisse
Bolivie	Haïti	Nouvelle-Zélande	Thaïlande
Bosnie-Herzégovine	Honduras	Ouganda	Tunisie
Brésil	Hongrie	Pakistan	Turquie
Bulgarie	Inde	Panama	Ukraine
Burkina Faso	Iran (République islamique d')	Paraguay	Uruguay
Cambodge	Irlande	Pays-Bas	Venezuela
Cameroun	Israël	Pérou	(République bolivarienne du)
Canada	Italie	Philippines	Viet Nam
Chili	Jamaïque	Pologne	Yémen
Chypre	Jamahiriya arabe libyenne	Portugal	Zimbabwe
Colombie	Japon	République de Corée	
Congo	Jordanie	République de Moldova	
Costa Rica	Kazakhstan	République démocratique du Congo	

¹ Voir la liste des participants (MC/2265).

3. La Chine, Cuba, le Saint-Siège, l'Indonésie, le Qatar,² la Fédération de Russie et l'Arabie saoudite² étaient représentés par des observateurs.

4. L'Organisation des Nations Unies, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Fonds des Nations Unies pour la population, la Banque mondiale, l'Union africaine, le Conseil de l'Union européenne, la Commission européenne, le Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, l'Autorité intergouvernementale pour le développement², l'Organisation internationale du Travail, la Ligue des Etats arabes, l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Organisation de la Conférence islamique, le Secrétariat général ibéro-américain, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Organisation mondiale de la Santé étaient représentés par des observateurs.

5. Le Comité international de la Croix-Rouge, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'Ordre souverain de Malte, ainsi que les organisations internationales non gouvernementales suivantes (ONG), étaient représentés par des observateurs: *American Jewish Joint Distribution Committee*, Amnistie Internationale, *Caritas Internationalis*, le Centre pour les études migratoires de New York, Décembre 18,² *Femmes Africa Solidarité*, la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, *Friends World Committee for Consultation*, La Fondation Paulino Torras Domènech, la Commission internationale catholique pour les migrations, l'Organisation internationale islamique de secours, le Service social international, *Islamic Relief*, le Service Jésuite des Réfugiés et le *Refugee Education Trust*.

OUVERTURE DE LA SESSION

6. Le Président sortant, S. E. l'Ambassadeur Javier Garrigues, a ouvert les débats.

POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS

7. Le Conseil a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants des Etats Membres énumérés au paragraphe 2 et les avait trouvés en bonne et due forme, et qu'il avait été informé des noms des observateurs pour les Etats non membres et les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales énumérées au paragraphe 3 à 5.

² Voir le paragraphe 11.

ELECTION DU BUREAU

8. Le Conseil a élu les membres du Bureau suivants:

Président:	M. G. Mundaraín Hernández (République bolivarienne du Venezuela)
Premier Vice-Président:	M. S. Kitajima (Japon)
Second Vice-Président:	M. I. Jazaïry (Algérie)
Rapporteur:	M. M. Weidinger (Autriche)

9. En prenant la présidence, M. Mundaraín a félicité le Bureau nouvellement élu et remercié les délégations qui avaient proposé son nom pour la présidence. Il comptait s'en remettre au soutien et à la coopération des Membres durant toute l'année tandis qu'ils collaboreraient pour faire assurer le respect des droits humains des migrants et faire efficacement face aux conséquences de la crise financière mondiale sur la migration.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10. Le Conseil a adopté l'ordre du jour présenté dans le document MC/2253/Rev.1.

DEMANDES DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR

Des demandes de représentation en qualité d'observateur ont été soumises par le Royaume d'Arabie saoudite, l'Etat du Qatar, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et Décembre 18.

11. Le Conseil a adopté par acclamation les résolutions n^{os} 1169, 1170, 1171 et 1172, à l'effet d'admettre le Royaume d'Arabie saoudite, l'Etat du Qatar, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et Décembre 18 en qualité d'observateurs.

12. Le représentant du Royaume d'Arabie saoudite a exprimé ses vifs remerciements pour le rôle humanitaire vital joué par l'OIM et pour ses efforts destinés à affronter les conséquences des mouvements de main-d'œuvre partout dans le monde. Son pays se réjouissait de travailler avec l'Organisation dans un esprit de coopération et d'amitié.

13. Le représentant de l'Etat du Qatar a déclaré que son Gouvernement se réjouissait lui aussi de travailler et de coopérer avec l'Organisation.

14. Le représentant de l'Autorité intergouvernementale pour le développement a remercié l'OIM du soutien apporté par sa mission spéciale de liaison à Adis Abeba. La migration, et en particulier la traite des êtres humains et les formes de migration irrégulière posaient de graves défis qui nuisaient au développement économique et social de la Corne de l'Afrique et à la sécurité humaine. Cependant, il ne servirait à rien d'appliquer des mesures de répression et des contrôles en l'absence d'une politique cohérente de développement répondant aux besoins des Africains.

15. Le représentant de Décembre 18 a fait savoir que son Organisation se réjouissait de joindre ses forces à celles de l'OIM en vue de promouvoir la cause des droits des migrants et de procéder à un échange d'expériences et de savoir-faire. Décembre 18 poursuivait le double objectif de diffuser des informations sur les droits des migrants dans l'ensemble du système des Nations Unies et de promouvoir la journée internationale du migrant le 18 décembre.

16. Le Directeur général a souhaité la bienvenue aux observateurs et indiqué que, conformément à la tradition de l'OIM, il continuerait de promouvoir des relations actives avec le Moyen-Orient. Il entendait travailler étroitement avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement en vue de relever les défis posés par la migration et s'est dit impatient d'élargir les partenariats avec les Etats et la communauté des observateurs non gouvernementaux.

ALLOCUTIONS DU DIRECTEUR GENERAL ET DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

17. Le Directeur général a livré son premier rapport au Conseil, dont le texte est reproduit en annexe I au présent rapport.

18. Le Directeur général adjoint a prononcé une allocution dont le texte est reproduit en annexe II au présent rapport.

PRESENTATION DU RAPPORT *ETAT DE LA MIGRATION DANS LE MONDE - 2008: GESTION DE LA MOBILITE DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS UNE ECONOMIE MONDIALE EN MUTATION*

19. L'Administration a présenté le rapport *Etat de la migration dans le monde - 2008: Gestion de la mobilité de la main-d'œuvre dans une économie mondiale en mutation*. Ce rapport avait été rendu possible grâce à la générosité de l'Australie, du Danemark, de la Suisse, des Etats-Unis d'Amérique, de la Fondation MacArthur et de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. De nombreuses personnes avaient contribué à son élaboration, parmi lesquelles tous les membres du Groupe mondial sur la migration, et le rapport se révélerait donc une ressource particulièrement utile pour les décideurs en matière migratoire et pour les gestionnaires de programmes.

20. La partie A of du rapport passait en revue les formes contemporaines de la migration liées à des buts économiques et comportait une mosaïque d'études indépendantes réalisées par des chercheurs spécialisés. La partie B était un outil pratique consistant en un inventaire des instruments politiques axé sur la mise au point de réponses stratégiques. Les deux parties étaient complétées par une série de tableaux régionaux d'ensemble faisant ressortir les tendances et la dynamique migratoire sur le plan régional, ainsi que par une série d'anecdotes dans lesquelles les migrants relataient leur vécu.

21. Le rapport pouvait se résumer en cinq points essentiels. Premièrement, la mobilité humaine était une caractéristique de la tendance contemporaine à la mondialisation.

Deuxièmement, par le passé, le concept de migration s'était principalement référé aux mouvements permanents d'un pays d'origine vers un pays de destination. Désormais, cependant, on recensait de nombreux types différents de migration, parmi lesquels les migrations à court et à long terme, les migrations internes et internationales, les migrations unidirectionnelles et circulaires, régulières et irrégulières. Les gens choisissaient d'émigrer pour toutes sortes de raisons, qui pouvaient être personnelles, sociales ou professionnelles.

22. Troisièmement, l'ouvrage pouvait servir de référence pour la plupart des formes de migration. Quatrièmement, la dynamique du marché du travail opérait de plus en plus par delà les frontières internationales, ce qui avait pour effet d'accroître la demande de la mobilité de main-d'œuvre. Cinquièmement, des politiques flexibles, adaptables et réactives s'imposaient pour répondre aux besoins des pays, ce qui n'enlevait rien au fait que les perspectives et la portée de ces politiques devaient avoir un caractère régional ou mondial. Cela supposait des efforts de coopération associant toutes les parties prenantes sur la scène migratoire.

23. Le rapport faisait surgir de nombreuses considérations politiques, telles que l'importance des relations entre migration et développement. Si les pays d'origine et de destination avaient des objectifs différents, ils étaient à présent de plus en plus souvent appelés à s'unir pour mettre au point une plate-forme commune de partenariat, ce qu'avait démontré en particulier la création du Forum mondial sur la migration et le développement. D'autres considérations concernaient les relations entre le phénomène migratoire et différentes sphères telles que le commerce, l'emploi, la santé et la sécurité. Des questions aussi transversales méritaient qu'on y prête attention et qu'on les étudie, et en particulier celles des droits de l'homme et du statut des travailleurs migrants. Dans le climat financier actuel, il était particulièrement important que les migrants ne soient pas traités comme des marchandises.

24. Le rapport portait en outre sur l'interaction entre les migrants et les communautés locales, la sécurité, la sexospécificité et la santé des migrants. En bref, il venait rappeler aux pays qu'ils ne pouvaient pas se permettre d'agir isolément lorsqu'ils traitaient de la mobilité; il offrait aussi la possibilité d'adopter une approche plus axée sur la collaboration.

DEBAT GENERAL

Déclarations des Membres et des observateurs

25. Les Etats Membres ci-après, énumérés dans l'ordre alphabétique, ont prononcé une déclaration:^{*} Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Bénin, Brésil, Canada, Chili, Colombie (au nom du GRULAC), Congo, Costa Rica, Egypte, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France (au nom de l'Union européenne), Ghana, Guatemala, Honduras, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kenya, Lituanie, Maroc, Maurice, Mexique, Moldova, Népal, Nigéria (au nom du Groupe africain), Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Paraguay, République de Corée, République dominicaine, Royaume-Uni, Sénégal,

^{*} Les textes des déclarations ci-dessus, pour autant qu'ils aient été fournis par les Membres et les observateurs, sont accessibles aux Etats Membres sur le site web de l'OIM à l'adresse www.iom.int.

Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du) et Yémen.

26. Les observateurs ci-après ont soit prononcé soit soumis une déclaration:^{*} Chine, Indonésie, Union africaine, Commission européenne, Organisation de la conférence islamique, Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB), Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Ordre souverain de Malte et Fondation Paulino Torras Domènech.

27. Les Membres ont souhaité la bienvenue aux nouveaux observateurs et félicité le Directeur général de son élection et de son remarquable début de mandat à dix semaines à peine de sa prise de fonctions.

28. Les Membres ont aussi remercié le Directeur général adjoint de sa diligence durant ses deux mandats, au cours desquels elle s'est faite l'ardent défenseur du point de vue des pays en développement. Sa connaissance approfondie des questions migratoires, ses idées novatrices en matière de programmation, son combat pour les femmes migrantes et leur famille et la préoccupation exprimée pour les défis qu'elles rencontrent ont grandement profité à l'OIM et aux migrants partout dans le monde. Deux Etats Membres ont exprimé leurs remerciements pour les recommandations sur lesquelles elle avait insisté dans son allocution au Conseil.

29. Les trois priorités du Directeur général – une consultation accrue des Etats Membres afin de renforcer leur adhésion à l'Organisation, la création de partenariats et la professionnalisation du personnel de l'OIM – ont reçu un écho largement positif. La création du Comité permanent des programmes et des finances avait déjà donné aux Etats Membres un sentiment accru de propriété, tout comme le processus de délocalisation et l'approche plus transparente des questions budgétaires et administratives.

30. De nombreux Etats Membres et plusieurs observateurs ont rejoint le Directeur général sur la nécessité de rester attentif aux effets de la crise financière mondiale en termes de diminution des rapatriements de fonds, d'opportunités plus limitées d'immigration légale et de menaces accrues de stigmatisation des migrants. Ils se sont félicités du rapport *Etat de la migration dans le monde 2008* et de l'accent mis sur la mobilité de la main-d'œuvre à cette période charnière. Les problèmes des pays confrontés à la hausse du chômage à l'heure où les migrants sont nettement plus nombreux qu'auparavant à regagner leur pays d'origine ont également été évoqués.

31. Certains participants ont exprimé l'inquiétude de voir que les années d'expansion en termes de Membres et de programmes puissent se traduire par une forme d'"élargissement rampant du mandat", ajoutant qu'ils demandaient instamment que l'Organisation renforce son action en accord avec les douze activités définies dans la Stratégie. Une préoccupation particulière à même été exprimée quant à la possibilité de voir l'OIM s'écarter de son rôle qui est d'aider les Etats Membres à formuler leurs politiques migratoires pour adopter un rôle de prescription de normes.

^{*} Les textes des déclarations ci-dessus, pour autant qu'ils aient été fournis par les Membres et les observateurs, sont accessibles aux Etats Membres sur le site web de l'OIM à l'adresse www.iom.int.

32. Le Directeur général s'est dit en accord avec les intervenants pour lesquels il ne fallait pas qu'il y ait un "élargissement rampant du mandat". Il s'est engagé à ce que l'OIM ne cesse jamais de fournir des preuves convaincantes des liens existant entre son action et les douze activités stratégiques. Cela exigerait parfois des choix difficiles, car il faudrait peut-être fermer certains bureaux, mais cela se ferait toujours en accord avec le gouvernement concerné, dès lors que l'action menée n'aurait plus de rapport avec le mandat de l'OIM. Il veillerait à ce que celle-ci ne devienne pas l'"organisation internationale en charge de choses diverses", tout en estimant qu'on pouvait honnêtement avoir des divergences de vues sur la pertinence de certaines activités au regard de la question migratoire. Par ailleurs, on ne pourrait pas parvenir à une cohérence politique sans faire référence à des pratiques et à des normes établies.

33. Plusieurs représentants se sont réjouis du fait que chaque projet dans le Programme et Budget soit clairement lié à une ou plusieurs activités stratégiques. L'un d'entre eux a insisté sur le besoin de rattacher un plus grand nombre de projets à la migration de main-d'œuvre (activité stratégique 12).

34. Les droits humains des migrants ont été clairement désignés comme une priorité par un grand nombre d'Etats Membres et d'observateurs, et plusieurs ont salué le fait que le Dialogue international sur la migration mette l'accent sur cette question en 2009. Dans la même veine, plusieurs délégations ont décrit la traite des êtres humains comme un crime de déshumanisation qui entraînait une violation des droits humains des migrants, et ont instamment prié l'OIM de prendre les mesures voulues dans ce domaine.

35. Le Directeur général a affirmé à son tour que les droits humains de tous les migrants devaient être respectés, quel que soit leur statut, et que les restrictions imposées à l'entrée sur le territoire des pays favorisaient la migration irrégulière. La migration ne devait pas être traitée comme une question criminelle, mais plutôt comme une question politique, économique et sociale. Il a souligné le fait que l'OIM n'avait que deux des membres de son personnel affectés à des activités de lutte contre la traite, ce qui n'était manifestement pas suffisant. Il fallait faire davantage en termes de partage des tâches au niveau international, un point qu'il comptait soulever dans le cadre de ses rencontres avec les différents groupes régionaux.

36. Le Programme et Budget pour 2009 était un autre point soulevé par de nombreuses délégations, dont un nombre non négligeable s'étaient exprimées en faveur de la croissance réelle zéro dans la partie administrative du budget. De l'avis de plusieurs délégations, le débat récurrent sur la croissance réelle zéro contre la croissance nominale zéro reflétait les carences structurelles du Programme et Budget, raison pour laquelle elles se félicitaient de la création du Groupe de travail à composition non limitée sur les revenus discrétionnaires et se réjouissaient de pouvoir débattre de la restructuration du Programme et Budget.

37. Le Directeur général a répété qu'il restait déterminé à veiller à la transparence et à l'intégrité en matière budgétaire et à faire en sorte que l'Administration rende pleinement compte de sa gestion, estimant par ailleurs qu'il ne s'agissait pas d'une question d'argent mais de principe. L'OIM était contrainte de recourir aux revenus discrétionnaires pour combler les failles dans le financement de la partie administrative du budget, et une solution devrait bien être trouvée à ce problème.

38. Plusieurs délégations ont salué la création dans le budget d'une mission à fonctions régionales pour l'Afrique centrale et d'un centre de renforcement de capacités en Afrique. Le Directeur général les a assurés qu'une décision serait prise prochainement concernant le lieu d'implantation de ces deux structures.

39. Un certain nombre de délégations ont exprimé l'avis qu'une répartition géographique plus équitable du personnel s'imposait au sein de l'Organisation, ajoutant que les candidats des pays en développement devraient avoir la priorité dans les processus de recrutement.

40. Le Conseil a adopté la résolution n° 1173 par laquelle il remerciait le Directeur général sortant, M. McKinley.

TABLE RONDE SPECIALE: GROUPE MONDIAL SUR LA MIGRATION (GMG)

41. Le Directeur général a fait savoir que les débats de cette table ronde spéciale seraient essentiellement consacrés aux effets de la crise financière mondiale sur les migrants et la migration, ainsi que sur le travail effectué à ce jour par le Groupe mondial sur la migration et les domaines prioritaires qu'il s'est fixés. Il a présenté les membres de la table ronde spéciale, faisant eux-mêmes partie du Groupe mondial sur la migration:

- **SUPACHAI PANITCHPAKDI**, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) – Président actuel du GMG
- **ERIKA FELLER**, Haut-Commissaire assistant pour la protection, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
- **SIRI TELLIER**, Directrice du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
- **CECILE MOLINIER**, Directrice du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- **DILIP RATHA**, Economiste en chef, Groupe d'étude des perspectives de développement, *Africa Migration Project*, Banque mondiale
- **BACRE NDIAYE**, Directeur de la Division du Conseil des droits de l'homme et des traités au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
- **IBRAHIM AWAD**, Directeur du Programme des migrations internationales, Organisation internationale du Travail (BIT)
- **PAUL DE GUCHTENEIRE**, Chef de la Section Migrations internationales et politiques multiculturelles, Division de la recherche et des politiques en sciences sociales, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
- **TIM LEMAY**, Chef de la section juridique, Service de la sécurité humaine, Division des opérations, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD)

- **JOCELYN FENARD**, Chef de la Section des partenariats et de la mobilisation des ressources, Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR)

42. M. Supachai, Président du Groupe mondial sur la migration, a indiqué que la CNUCED avait participé à de nombreux débats sur la crise financière et avait été appelée à assurer la gouvernance internationale du système financier mondial, avec un organisme de supervision indépendant, mais sans une réglementation excessive, de nature à freiner le développement. L'ampleur de la crise actuelle était telle qu'elle aurait des répercussions considérables sur l'emploi partout dans le monde. Il y aurait des problèmes particuliers en Asie, où un grand nombre de jeunes devaient faire leur entrée sur le marché du travail. Le Moyen-Orient avait été sérieusement touché par la crise, en dépit des prévisions annonçant le contraire, du fait, en partie, de son système bancaire et de ses engagements de prêt, et aussi en raison de ces investissements à grande échelle dans l'immobilier et de la chute spectaculaire récente des prix pétroliers. L'OIT avait prédit que la crise produirait 20 millions de nouveaux chômeurs en 2009, ce qui porterait le total des chercheurs d'emploi dans le monde à 210 millions. Tous les secteurs et toutes les sociétés seraient touchés, mais à des degrés divers. Le nombre de pauvres ne disposant que d'un ou deux dollars par jour pour survivre augmenterait respectivement de 40 millions et de 100 millions, ce qui ne manquerait pas de ralentir considérablement la progression vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. La moitié des travailleurs migrants d'Europe de l'Est résidant au Royaume-Uni avaient déjà fait le voyage en sens inverse. En Chine, des usines fermaient et les travailleurs migrants de l'intérieur retournaient dans leurs villages. Partout, les écarts en termes de niveau de vie étaient appelés à se creuser.

43. Les rapatriements de fonds, source majeure et prévisible de revenus pour les pays en développement, diminueraient d'au moins dix pour cent en 2009. L'appui dont avaient bénéficié les mouvements internationaux de travailleurs faiblissait, 50 % des Américains et 30 % des Européens considérant que les migrants détournaient les possibilités d'emploi au détriment des populations locales. La migration était généralement considérée comme un problème plutôt que comme une opportunité économique. Le temps était venu de veiller à ce que la migration soit utilisée comme un instrument pour aider le monde à sortir de la crise économique en veillant à ce que les compétences recherchées soient mises à profit au bon endroit et en temps opportun. A cet effet, il convenait que les gouvernements des pays d'origine et des pays d'accueil suscitent une prise de conscience du rôle potentiel de la migration sur les plans de la croissance économique et du développement, ainsi que des droits des travailleurs migrants, que les gouvernements accordent une attention prioritaire à faciliter les rapatriements de fonds en coopérant aux transferts et en créant des banques mobiles dans les zones rurales, et que les gouvernements des pays d'origine comme des pays d'accueil viennent en aide aux travailleurs migrants ayant perdu leur emploi à la suite de la crise financière, par exemple en leur permettant de conserver leur statut d'immigré et en mettant sur pied des formules de retour et d'embauche. M. Supachai a encore observé que la crise financière serait au centre des débats du Groupe mondial sur la migration devant se réunir au cours de la semaine suivante.

44. Mme Tellier a indiqué que le rapport récent du Groupe mondial sur la migration, *International Migration and Human Rights: Challenges and Opportunities on the Threshold of the Sixtieth Anniversary of the Universal Declaration of Human Rights (Migration*

internationale et droits de l'homme: défis et opportunités à la veille du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme), avait été lancé par le FNUAP pendant sa présidence du Groupe. Toutes les institutions membres du Groupe avaient contribué à ce rapport sur la base de leur savoir-faire propre et de leur mandat. Ce rapport traitait des cadres juridiques internationaux sous-tendant les droits humains des migrants et exposaient les principales difficultés auxquelles se heurtait la jouissance de ces droits, surtout pour les groupes vulnérables tels que les enfants victimes de la traite et les femmes en situation irrégulière. Les Etats avaient l'obligation de protéger les migrants en leur qualité d'êtres humains, indépendamment de leur statut migratoire. Le rapport notait également le rôle important des droits de l'homme dans le discours sur la migration et le développement.

45. Deux Etats Membres ont salué l'esprit d'à propos du Groupe, tel que manifesté par l'importance accordée à la crise financière mondiale, laquelle risquait d'avoir des effets dévastateurs sur les migrations et les rapatriements de fonds.

46. M. Ratha a présenté les données de la Banque mondiale d'où il ressortait que, si la crise n'aurait probablement que peu d'effets sur la population existante de migrants en 2009, les flux migratoires à venir seraient en revanche sérieusement touchés, et les rapatriements de fonds – revêtant une importance grandissante pour les pays en développement à l'heure où les flux de capitaux décroissaient – tendraient à se stabiliser au lieu de continuer de progresser au rythme habituel de 15 à 25 % l'an. Le resserrement des politiques migratoires ne se traduisait pas toujours par une diminution de l'immigration, bien au contraire: les frontières tendaient à engendrer un recul du développement, lequel incitait à l'émigration. Plus généralement, le Groupe mondial sur la migration devrait porter principalement son attention sur les questions de fond telles que les données liées aux migrations, les causes profondes de la migration, les obstacles posés par les réglementations et les faiblesses du marché faisant obstacle aux migrations et aux rapatriements de fonds.

47. M. Lemay a ajouté qu'en période de crise financière, le désespoir qui jetait les populations dans les bras des trafiquants et des passeurs avait tendance à s'aggraver. Face à cette situation, l'ONUSC avait pris des mesures visant non seulement à prévenir la criminalité, mais aussi à aider les Etats à gérer les situations de violation des droits de l'homme sur lesquelles débouchaient inévitablement la traite et l'introduction clandestine de migrants.

48. Mme Molinier a indiqué que la crise financière actuelle avait mis en lumière l'étendue de l'interdépendance mondiale. Le Groupe mondial sur la migration et la communauté internationale dans son ensemble devraient selon elle engager des discussions de longue haleine sur la façon de renouveler le multilatéralisme et d'équilibrer les intérêts et les préoccupations des pays en développement et des pays industrialisés. Le PNUD considérait la migration comme un facteur bénéfique pour le développement humain, tant dans les pays d'accueil que dans les pays d'origine; en effet, le thème du rapport sur le développement humain de 2009 serait la migration et le développement humain. A l'instar d'autres institutions, le PNUD était préoccupé par le risque de voir un resserrement des politiques migratoires sous l'effet de la crise financière en cours se traduire par une augmentation du nombre des migrants irréguliers par rapport aux migrants réguliers, et par conséquent aussi des cas de violation des droits de l'homme.

49. M. de Guchteneire a fait observer que la crise financière était déjà invoquée par les pays pour réduire leur aide au développement social, notamment dans les systèmes d'éducation des pays en développement. L'UNESCO considérait que cela ne ferait que creuser encore l'écart en matière de développement. Par ailleurs, selon certaines études, la crise avait suscité de très nombreux cas de discrimination, de xénophobie et d'autres formes d'intolérance à l'égard des étrangers, ce qui posait une menace pour l'intégration sociale et la paix en général.

50. Une délégation, évoquant la contribution des migrants aux communautés qui les accueillent, a estimé qu'il fallait d'urgence que la communauté internationale agisse de façon à ce que les migrants soient perçus comme des prestataires de services essentiels aux pays de destination. Une autre a évoqué les problèmes socio-économiques que la crise engendrerait pour les pays de transit. A mesure que les pays de destination renforceraient leurs contrôles aux frontières, les migrants tendraient à s'installer dans des pays de transit. Ces pays devraient pouvoir compter sur la solidarité internationale pour affronter cette situation, laquelle exigerait également une gestion globale et complète sous la forme d'une aide au développement des pays d'origine. Il s'agirait en outre de prêter attention au fait que les réseaux terroristes avaient de plus en plus tendance à tirer avantage du sort des migrants dans les pays d'accueil et des axes de migration.

51. Plusieurs représentants ont souligné la menace que posait la crise financière mondiale pour les droits humains des migrants. L'un d'entre eux s'est demandé comment ces droits pourraient être respectés en l'absence d'un cadre juridique approprié – la Convention internationale sur les droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée en 1990, et qui devait encore être ratifiée par un nombre considérable d'Etats.

52. M. Ndiaye a répondu que si un nombre relativement faible d'Etats avaient ratifié à ce jour la Convention internationale sur les travailleurs migrants (40 à ce jour), la Convention était entrée en vigueur depuis 2003. Le Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants avait été créé afin de surveiller l'application de la Convention par les Etats et, s'il y avait lieu, de fournir des informations sur la situation régnant dans les pays pouvant faire l'objet d'une procédure d'examen périodique au Conseil des droits de l'homme. Par ailleurs, même les pays n'ayant pas ratifié la Convention avaient des obligations en vertu d'autres traités essentiels régissant les droits de l'homme, qui tous contenaient des dispositions concernant les migrants.

53. Mme Feller a estimé à son tour que la protection des migrants devait être ancrée dans un cadre juridique et s'accorder ainsi avec le droit. Le HCR opérait sur la base de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de ses protocoles, mais aussi sur celle d'instruments régionaux protégeant les réfugiés. Il existait un lien entre les instruments de protection des migrants et les instruments de protection des réfugiés. Par exemple, dans un développement important et inspiré, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avait adopté un protocole élargissant aux réfugiés installés dans la région les règles et règlements régissant le statut et les droits des citoyens de la CEDEAO, tels que le droit de se déplacer et de travailler librement au sein de la région. Cela montrait que les réfugiés pouvaient, à un moment donné, s'extraire de leur statut pour accéder à celui de migrant.

54. Interrogée par une délégation sur la question de savoir si un tel changement s'accordait avec le statut de protection des réfugiés et le principe de non-refoulement, Mme Feller a ajouté que traditionnellement, les réfugiés se voyaient proposer d'opter pour l'une des trois possibilités suivantes: rentrer volontairement dans leur pays (l'option ayant habituellement leur préférence); se réinstaller dans un pays tiers s'ils n'étaient pas en mesure de retourner dans leur pays ou de rester dans le pays qui leur avait accordé l'asile; se réinstaller dans le pays leur ayant accordé l'asile. Ces dernières années, cependant, des régions comme l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe avaient exploré une solution de moyen terme pour les réfugiés qui ne souhaitaient pas s'installer à demeure dans leur nouveau pays mais œuvraient utilement pour la société. Cette solution ne s'adressait pas à la majorité des réfugiés, mais elle apparaissait comme la meilleure option possible dans certains cas, non seulement pour les personnes elles-mêmes mais aussi pour les pays d'accueil.

55. M. Awad a ajouté que le cadre juridique protégeant les travailleurs migrants comprenait également deux conventions de l'OIT: la Convention de 1949 sur la migration pour le travail (révisée) et la Convention de 1975 sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires). La législation interne, le code du travail, etc., propres à chaque pays apportaient un complément de protection.

56. Le Directeur général a fait observer que le thème du Dialogue international sur la migration de 2009 était les droits humains des migrants. L'OIM était déterminée à favoriser la compréhension par les gouvernements de tous les instruments pertinents, grâce à ses programmes de formation portant sur le droit international de la migration. Elle se tenait également prête à aider les Etats à développer leur législation nationale.

57. En réponse à la suggestion d'un représentant concernant le lancement par le Groupe mondial sur la migration d'une campagne de promotion de la ratification de la Convention internationale sur les travailleurs migrants, M. de Guchteneire a fait observer que plusieurs des membres du Groupe siégeaient au Comité directeur international de la campagne mondiale pour la ratification de la Convention internationale sur les droits des migrants. A ce propos, l'UNESCO produirait prochainement sa première publication sur la Convention.

58. Un Etat Membre s'est exprimé à propos d'un aspect fréquemment négligé des droits des migrants, à savoir la protection contre les trafiquants d'êtres humains. Il faudrait selon cet Etat réfléchir davantage à la manière de lutter efficacement contre cette forme de contrebande dans les pays d'origine, ce qui entraînerait automatiquement une baisse de la migration irrégulière.

59. Le représentant des Philippines a remercié le Groupe mondial sur la migration pour le soutien apporté au deuxième Forum mondial sur la migration et le développement qui s'était tenu à Manille en novembre 2008. Même si le Forum mondial devait rester une initiative des Etats, une coopération avec le Groupe mondial sur la migration était possible à trois niveaux: a) au niveau des préparatifs des réunions du Forum mondial, surtout s'agissant de la rédaction des documents techniques; b) par la participation au Forum proprement dit et dans les réunions des Amis du Forum; c) dans le cadre des activités faisant suite au Forum mondial, où les membres du Groupe pourraient s'appuyer sur leurs atouts stratégiques et promouvoir la mise en œuvre des projets en s'appuyant sur les conseils d'experts, un soutien financier, la coordination entre

les gouvernements et les institutions, et des évaluations relatives aux effets des mesures adoptées.

60. M. Fenard a fait observer que l'UNITAR, avec l'appui de l'OIM, du FNUAP et de la Fondation MacArthur, avait lancé une série de séminaires, sur la thématique "Migration et développement", afin de favoriser le processus politique engagé par le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement en 2006, auquel avait fait suite le Forum mondial sur la migration et le développement. Les thèmes du séminaire étaient choisis en fonction des agendas des Nations Unies et du Forum mondial, et ils engloberaient probablement en 2009 la question des migrations et des nouveaux mécanismes mondiaux d'assistance, ce qui contribuerait à un alignement des objectifs définis en matière de migration internationale et de développement et du rôle joué par les diasporas dans les efforts d'instauration de la paix.

61. Plusieurs délégations ont proposé des améliorations pratiques au mode de fonctionnement du Groupe mondial sur la migration. L'une d'entre elles a suggéré que le Groupe produise annuellement des plans de travail détaillant les résultats visés par les deux présidents à l'issue de leur mandat de six mois. Deux autres délégations ont suggéré que le Groupe rehausse sa visibilité et son niveau d'efficacité en produisant des rapports collectifs de préférence à des rapports individuels, tandis qu'une autre a suggéré la tenue d'une Conférence annuelle. Mme Feller a reconnu que la production de plans annuels de travail aiderait le Groupe à devenir une entité qui soit davantage que la somme de ses parties constitutives.

62. Comme de nombreuses délégations s'étaient réjouies de l'opportunité qui leur avait été donnée de débattre de questions d'intérêt commun avec les membres du Groupe mondial sur la migration, le Directeur général a suggéré que ce type de discussion figure désormais de façon régulière à l'ordre du jour de la session d'automne du Conseil.

DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION

a) Migration de retour: Défis et opportunités

63. Le Directeur général a fait savoir que deux ateliers d'intersession, ayant chacun réuni quelque 200 représentants de gouvernements et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, s'étaient tenus en 2008 sur le thème général de la migration de retour. Le premier de ces ateliers, un atelier de renforcement de capacités ayant eu lieu les 21 et 22 avril, s'était penché sur la problématique du retour en tant qu'élément à part entière de la gestion des migrations, dans la perspective d'une gestion sûre, digne et durable des retours, s'accordant avec les droits humains des migrants. Le second, qui s'était tenu les 7 et 8 juillet, avait exploré les moyens de renforcer les contributions potentielles des migrants rentrés dans leurs pays aux fins de favoriser le développement de ces derniers. Il a remercié les Gouvernements australiens, italiens et néerlandais d'avoir rendu ces ateliers possibles par leurs contributions financières.

64. En introduisant ce point de l'ordre du jour, l'Administration a indiqué que la migration de retour offrait de nombreuses opportunités et posait de nombreux défis; il s'agissait d'une

question délicate dont toutes les parties prenantes devaient s'entretenir avec prudence. Le retour était un processus entraînant un changement profond des habitudes de vie et supposant une prise de décision complexe de la part des migrants. La plupart des retours étaient "spontanés", ce qui signifiait que les migrants en prenaient l'initiative de leur plein gré et sans la participation des Etats ni de quelque autre intervenant national ou international. Cependant, il existait de nombreuses opportunités pour les acteurs présents sur la scène migratoire de faciliter ce processus et de coopérer les uns avec les autres. Des informations étaient disponibles pour favoriser la planification de la migration de retour et faire en sorte qu'elle réponde bien aux aspirations des intéressés eux-mêmes et à celles des pays d'origine et de destination. Il était intéressant de noter que la plupart des retours s'effectuaient au cours des trois premières années, alors qu'ils étaient relativement moins fréquents après les cinq premières années, avec toutefois une légère augmentation à l'approche de la retraite. Pour être efficace, la gestion des migrations devait être globale et couvrir toutes les étapes du processus migratoire: la phase précédant le départ, le transit, l'entrée, le séjour, l'intégration et la réintégration. Pour gérer la migration de retour, il fallait réduire les risques auxquels étaient confrontées les personnes rentrant dans leur pays, en les aidant à surmonter les obstacles et en veillant à ce que des dispositifs soient mis en place dans leur pays d'origine en vue de leur réintégration. Cela supposait également d'assurer une cohérence politique dans les domaines du développement, du commerce et de la santé – autant de domaines liés à la migration de retour – et que soient pris en compte les besoins, les droits de l'homme et les aspirations des migrants.

65. Parmi les principales raisons pouvant inciter au retour, il fallait citer le défaut d'intégration dans le pays d'accueil, une préférence pour le pays d'origine, la réalisation d'un objectif d'épargne dans le pays d'origine, l'émergence de nouvelles opportunités d'emploi dans le pays d'origine, l'incapacité à régulariser le séjour dans le pays d'accueil et peut-être maintenant la crise financière mondiale.

66. Le retour volontaire assisté et la réintégration exigeaient une cohérence entre les politiques nationales et les normes internationales. Les pratiques essentielles en la matière consistaient entre autres à tenir compte de la décision des migrants de rentrer ou non dans leur pays, à veiller au respect de leurs droits humains et à leur dignité, et à prendre en considération leur vulnérabilité. La réussite d'un retour volontaire assisté et d'une réintégration permettait d'éviter la stigmatisation juridique et sociale associée au retour forcé. Un retour réussi supposait en outre la prise en compte de la capacité de réintégration du pays d'origine. Les migrants rentrés au pays s'en trouvaient encouragés à contribuer efficacement à son développement dès leur retour. Il convenait à cet égard d'accorder une importance particulière à la nécessité d'assurer l'égalité de partenariat entre les pays d'origine et de destination dans l'élaboration de politiques de migration de retour.

67. En bref, le retour pouvait être rendu humain, durable et efficace moyennant une planification attentive associant tout à la fois les migrants eux-mêmes, les gouvernements et les autres parties prenantes, et la mise en place de politiques favorisant le long terme, notamment par l'amélioration des conditions politiques, économiques et sociales, l'apport de compétences aux personnes retournant dans leur pays et la préférence donnée au retour volontaire plutôt qu'au retour forcé.

68. Les panélistes étaient:

- **Vandi C. Minah**, Vice-Ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale, Sierra Leone
- **Alfonso López Araujo**, Sous-Secrétaire aux services consulaires, Ministère des Affaires étrangères, Equateur
- **Lolita Maguigad**, Chargée de communication en matière de développement, Unlad Kabayan, Philippines

69. M. Minah a indiqué que le principal objectif du Gouvernement de la Sierra Leone était de se doter d'une politique de migration de retour qui soit transparente, équitable, respectueuse des droits de l'homme et prévisible. Mettre en place une telle politique supposerait d'écouter activement les partenaires extérieurs et les institutions gouvernementales et de collaborer avec eux, sachant que, dans un monde interconnecté, la cohérence était une nécessité. Dans le passé, la migration – du moins certains aspects de celle-ci – n'était pas un sujet dont on pouvait parler, mais beaucoup de progrès avaient été faits entretemps, et il a dit saluer la nouvelle ouverture et la transparence de son pays.

70. La Sierra Leone avait payé un lourd tribut à la guerre civile, que l'on désignait sous le vocable de "décennie perdue". Le processus d'émigration, qui avait peut-être débuté avant la guerre civile, avait connu une accélération spectaculaire durant le conflit.

71. Le Gouvernement voulait voir revenir ses nationaux, que ce soit physiquement ou virtuellement, et en particulier ceux d'entre eux qui jouissaient de compétences appropriées, mais il lui fallait d'abord créer les conditions pour que les rapatriés retrouvent leur place dans la société et y prospèrent. Il était déterminé à fournir des informations précises aux migrants désireux de rentrer et à ne rien cacher des difficultés qui les attendaient, car ils devraient montrer le même attachement au développement national que le Gouvernement. Celui-ci associerait ses missions à l'étranger à la fourniture d'informations de ce type. M. Minah a dit reconnaître les avantages des rapatriements de fonds, et en particulier leur contribution possible au développement national. Les plans de développement national devaient être pris en considération tant en ce qui concernait l'émigration que la migration de retour. Le Gouvernement espérait que sa stratégie de réduction de la pauvreté – Vision 2025 – reflétait son engagement à créer un environnement sûr et productif, permettant aux nationaux de regagner leur pays.

72. Compte tenu de la crise financière, toute assistance devait être efficace et ciblée. M. Minah s'est dit intéressé par les nouvelles idées en la matière, non seulement venant de l'OIM, mais aussi d'autres pays faisant l'expérience d'un processus similaire. La Sierra Leone s'efforçait d'assurer la sécurité régionale par le biais de l'Union Mano River et de la CEDEAO. Des efforts étaient déployés par l'entremise de l'Union africaine pour veiller à ce que l'Afrique devienne un continent d'opportunités plutôt que de problèmes. Au niveau national, le Gouvernement s'efforçait de faire ce qu'il fallait, en s'appuyant non seulement sur ceux qui étaient restés, mais aussi sur ceux qui étaient partis. La Sierra Leone s'efforçait de tirer les enseignements faits par d'autres, mais elle voulait aussi mettre ses propres idées en pratique.

Elle recherchait le soutien de donateurs tout en espérant ne pas devoir en devenir tributaire à demeure.

73. M. López Araujo a dit que l'un des principaux défis de la migration était de promouvoir et d'assurer le respect des droits humains des migrants, et surtout des plus vulnérables d'entre eux, et que telle était la responsabilité des Etats, de la société civile et des organisations internationales.

74. La migration revêtait une signification spéciale pour l'Equateur, car celui-ci était à la fois un pays d'origine, de transit et de destination. Depuis 2000, plus d'un million d'Equatoriens avaient quitté le pays, lequel avait ouvert ses portes à un grand nombre de Colombiens et de Péruviens. Une politique migratoire cohérente et holistique, s'appuyant sur le respect des droits humains de tous les migrants, indépendamment de leur origine, était en cours d'élaboration: le secrétariat national aux migrants avait été créé, des plans nationaux de migration et de migration de retour axés sur le développement humain avaient été lancés, le vote par correspondance avait été autorisé et la situation d'un grand nombre de travailleurs migrants péruviens avait été régularisée. Sur la base d'une telle politique, la migration pouvait devenir un véhicule du développement et le Gouvernement équatorien s'efforceraient de protéger les droits des migrants en veillant à offrir aux nationaux comme aux résidents étrangers un niveau de vie décent.

75. La migration de retour présentait de multiples aspects: il pouvait s'agir d'aspects politiques ou culturels (le sentiment d'appartenance à la nation équatorienne et la participation au développement du pays), économique (par des investissements ou la création de jeunes pousses et le transfert de ressources acquises) ou physiques (par le lien d'actions entre pays d'origine et de destination dans le cadre de la migration circulaire).

76. Afin de reconnaître la contribution des migrants dans les pays de destination et d'exprimer son opposition à la directive de l'Union européenne sur le retour, le Gouvernement équatorien avait proposé un dialogue franc et constructif avec les pays d'origine, de transit et de destination visant à adopter des politiques communes favorisant une approche globale de la dynamique migratoire. Les Etats Membres de l'OIM devraient mettre au point une stratégie conjointe visant à élaborer des politiques durables pour les pays d'origine comme de destination et à relever les défis de la migration.

77. Mme Maguigad a présenté l'ONG Unlad Kabayan, créée en réponse aux besoins des travailleurs migrants de planifier leur retour éventuel. Les Philippines étaient fortement dépendantes des rapatriements de fonds effectués par plus de 8 millions de travailleurs philippins de l'outremer pour alimenter l'économie. Cependant, du fait de la crise économique mondiale, de nombreux philippins travaillant à l'étranger perdraient vraisemblablement leur emploi. Il existait de nombreux cas de mauvais traitement, d'exploitation et de traite de travailleurs migrants philippins, mais l'on ne dénombrait que 83 consulats et ambassades couvrant 203 pays. En outre, en raison de la faiblesse des législations nationales et internationales, ces problèmes n'étaient pas traités de manière efficace.

78. De nombreuses agences gouvernementales et ONG étaient attentives aux besoins des travailleurs migrants philippins. Unlad Kabayan avait surtout mis l'accent sur l'aide à la

réintégration des nationaux rentrés au pays, celle-ci devant elle-même contribuer à une économie locale durable. Elle promouvait l'esprit d'entreprise sociale et les entreprises à caractère social en mobilisant les travailleurs migrants, les membres marginalisés de la communauté et leurs ressources. Il existait un déséquilibre entre les secteurs privé, public et social de l'économie, et Unlad Kabayan essayait de faire en sorte que le secteur social ait un accès égal aux actifs et aux ressources du pays.

79. La stratégie de l'ONG concernant l'épargne et autres moyens d'investissement des migrants œuvrait pour le développement communautaire et la réintégration. Elle préparait les migrants à un retour planifié, digne et venant en temps opportun, facilitait le regroupement des familles le plus tôt possible, réduisait la vulnérabilité face aux mauvais traitements et aux bouleversements psychosociaux, reconnaissait le potentiel des migrants à créer des emplois et de la richesse dans leur pays et leur donnait le choix d'émigrer ou de rester aux Philippines. Elle offrait divers programmes et services, tels que des informations concernant les possibilités d'investissement dans des entreprises à caractère social aux Philippines, et la création d'entreprises à caractère communautaire. Unlad Kabayan offrait en outre une formation dans divers domaines techniques, le transfert de technologies et les services de crédit, et collaborait à la création de partenariats en vue d'élargir ses services.

80. Dans le cadre de cette stratégie, les projets à base communautaire étaient la propriété des philippins travaillant à l'étranger, mais ils employaient du personnel originaire des communautés pauvres. Les principaux bénéficiaires étaient notamment la création de valeurs financières pour les travailleurs de l'outremer, leur famille et leur communauté, la création de nouveaux emplois et de sources de revenus, en particulier pour les ménages les plus pauvres, ce qui leur conférait en retour un pouvoir d'achat supérieur, permettait le transfert de compétences et de connaissances, et offrait un meilleur accès à l'éducation et aux services de santé. La stratégie rendait autonome les travailleurs migrants et leur famille, tout en contribuant à la réduction de la pauvreté et à la mise en place de politiques de développement structurel.

81. Il était difficile d'encourager les travailleurs de l'outremer à investir leur épargne dans des entreprises à caractère social; par conséquent des stratégies d'éducation s'imposaient. Les migrants investisseurs devaient à cet effet recevoir un traitement préférentiel, par exemple sous la forme d'incitations en matière fiscale et de possibilités d'accès aux capitaux. Ils devaient avoir accès à la technologie et aux ressources locales, et il faudrait qu'existe une infrastructure locale de telle façon que des entreprises puissent fonctionner dans les zones rurales. Une économie locale forte permettrait de tirer le maximum de profit des avantages de la migration, ferait de la migration un choix et non plus un acte de désespoir, et ferait apparaître le retour au pays comme une option viable. Le message d'Unlad Kabayan était donc "épargnez, investissez et constituez-vous des moyens d'existence dans votre pays d'origine".

82. Deux Etats Membres ont souligné que ceux qui quittaient leur pays d'origine en quête de meilleures conditions de vie ailleurs recevaient nettement moins d'aide que ceux qui rentraient au pays. Il fallait renforcer l'investissement national pour stimuler le développement et faire en sorte que les nationaux restent dans leur pays, même s'il s'avérait coûteux de remédier aux causes profondes de la pauvreté. Un autre Etat Membre a indiqué que des salaires adéquats constituaient une importante incitation à rester au pays, ajoutant que les gestionnaires

qui rentraient dans leur pays d'origine devraient se voir offrir de bonnes conditions et bénéficier d'une aide de suivi.

83. Plusieurs délégations ont traité du retour dans sa dimension de phénomène faisant le lien entre la migration et le développement. Les retours étaient source de développement et de codéveloppement, et les retours volontaires revêtaient une priorité absolue. Un Etat Membre a dit avoir commencé à explorer de nouveaux moyens de promouvoir le retour, notamment par le biais de visites éclair donnant l'occasion aux candidats éventuels de se faire une idée des conditions régnant dans leur pays d'origine avant de prendre une décision, et faisait intervenir les membres de la diaspora pour la bonne compréhension de la décision de rentrer au pays et la mise au point d'une politique de retour. Les retours volontaires devraient être combinés avec une formation à l'acquisition de savoir-faire et à des formules d'incitation à la création de jeunes pousses dans le pays d'origine. Promouvoir le maintien de la double nationalité permettant aux migrants d'aller et venir à leur gré et adopter des programmes visant à encourager les membres très qualifiés de la diaspora à retourner dans leur pays et à participer à son développement étaient également des moyens de favoriser les retours volontaires. Le dialogue, et en particulier entre les régions et entre toutes les parties prenantes sur la scène migratoire, revêtait une importance essentielle, tout comme l'instauration de politiques de réintégration.

84. En raison du facteur humain, les défis posés par la migration de retour, tels que la réintégration sociale et le respect de l'intégrité familiale, étaient difficile à quantifier et catégoriser. Pour être fructueuse, la migration devait être perçue dans le contexte de la problématique migration/développement et devait respecter le principe du retour volontaire. La migration de retour devrait profiter non seulement aux migrants et à leur famille, mais aussi à la société dans son ensemble. De manière générale, la migration de retour avait un caractère positif car elle offrait une réponse aux problèmes tels que l'exode des compétences, l'isolement des migrants et le chômage.

85. Un Etat Membre a indiqué que les migrants s'étaient montrés vivement intéressés par un programme de retour temporaire de nationaux qualifiés donnant aux nationaux jouissant d'un statut légal la possibilité de rentrer dans leur pays et de bénéficier d'une aide en vue de transférer leur savoir-faire et de prendre part à la reconstruction de leur pays d'origine, principalement dans les zones ayant traversé une période de conflit. Ces migrants rentrés au pays appréciaient également l'opportunité qui leur était ainsi offerte de contribuer à son développement, ce qui leur valait le respect de leurs concitoyens et facilitait leur intégration. Ce même Etat Membre s'est cependant demandé comment ceux qui décidaient de ne pas quitter leur pays d'origine percevaient les mesures spéciales mises en place par le Gouvernement en faveur des émigrés ayant fait le voyage du retour. Un autre Etat Membre a émis l'opinion que ceux qui étaient restés sur place pourraient se sentir incités à partir à leur tour pour bénéficier des mêmes conditions.

86. La crise financière mondiale était au cœur des préoccupations de plusieurs délégations. Etant donné qu'elle se répercuterait sur les migrants, et surtout sur les plus vulnérables d'entre eux, il était impératif que les pays d'origine comme de destination soient préparés à faire face à des flux importants de candidats au retour et qu'ils collaborent dans un esprit de coopération afin de coordonner les retours dans la dignité et le respect des droits de l'homme. L'expérience

d'un pays particulier avait mis en lumière le besoin de renforcer et de soutenir davantage les capacités des pays d'origine à gérer les retours, surtout lorsque les conditions sociales, politiques et économiques ne se prêtaient pas à promouvoir les retours, ou, plus important encore, à remédier aux causes ayant contraint une partie de la population à émigrer. Le gouvernement de ce pays avait par la suite poursuivi des projets de développement dans la région afin de promouvoir le développement durable dans les pays voisins, ce qui avait permis d'agir au niveau des causes profondes de la migration.

87. Un Etat Membre a estimé qu'il serait utile d'examiner les effets de la crise financière mondiale sur les capacités des migrants à opérer un retour productif, de passer en revue les meilleures pratiques des pays ayant mis sur pied des programmes de migration de retour, d'explorer les moyens de favoriser la cohérence politique au niveau national afin de réduire au minimum les effets de la crise et de reconnaître le besoin d'une collaboration internationale accrue dans l'échange de savoir-faire. Ce même Etat Membre s'est dit désireux de partager avec d'autres son programme national d'urgence, sur la base de l'étude qu'il a faite des effets de la crise.

88. Un représentant a demandé si les travailleurs qui avaient perdu leur emploi à la suite des fermetures d'usine étaient engagés dans le cadre d'un accord de travail bilatéral. Si tel était le cas, un tel accord devrait être utilisé comme modèle par d'autres régions ayant accueilli des migrants en grand nombre. Il existait selon lui un lien manifeste entre la migration et le développement et il était nécessaire de mettre au point des politiques reconnaissant la responsabilité partagée des pays d'origine, de transit et de destination, ainsi que de la communauté internationale, des personnes physiques et de la société civile. En effet, la migration pouvait être décrite comme une responsabilité mondiale. Plusieurs autres orateurs ont également évoqué le besoin de coopération et de dialogue. Face à l'importante migration Sud-Sud, les pays en développement avaient besoin de collaborer et de mettre en place des systèmes encourageant le retour volontaire afin de favoriser le développement.

89. Un représentant a estimé que le retour volontaire, ordonné, digne et durable des migrants était une situation idéale, que les pays seraient bien avisés de promouvoir dans leurs politiques. Le regroupement familial était selon lui un aspect positif du retour. La difficulté résidait non pas dans la reconnaissance du besoin des travailleurs qualifiés de retourner dans leur pays pour participer au développement national, mais dans la recherche des mesures que pouvaient prendre les Etats pour les y encourager. L'OIM était un forum utile à cet égard dans la mesure où elle pouvait recueillir les informations fournies par les orateurs concernant leur situation nationale et la mettre à la disposition des autres pays.

90. Un autre représentant a suggéré de prêter attention également à la migration de retour non volontaire et a demandé quels programmes existaient dans les pays des panélistes concernant les demandeurs d'asile déboutés et les migrants irréguliers qui permettent d'assurer la protection de leurs droits humains. L'Administration a pris bonne note de cette préoccupation. La question des droits des migrants avait été soulevée d'un bout à l'autre du débat et serait débattue plus en détail au cours du Dialogue international sur la migration en 2009.

91. Un troisième représentant a indiqué que son pays était devenu un pays de destination non seulement en raison du niveau des salaires, mais aussi en raison de son ouverture aux

étrangers. Différents programmes, notamment dans l'éducation et la santé, étaient ouverts à tous, et notamment aux migrants. Une partie des informations fournies par les panélistes pourrait être utilisée pour améliorer les politiques internes de son pays. Il a demandé à ce que le traitement des migrants, notamment durant la phase de retour volontaire, soit basé sur le respect des droits de l'homme, et a rejeté toute forme de retour qui ne soit pas volontaire.

92. Un observateur a jugé important de demander où il fallait tracer la ligne entre le retour volontaire assisté et le retour forcé, dans la mesure où de nombreux retours volontaires assistés s'effectuaient à partir d'une mesure de contrainte. Il a demandé en quoi les programmes de retour volontaire s'adressant aux migrants très qualifiés se distinguaient des programmes concernant les migrants moins qualifiés, et dans quelles mesures les retours, dans l'un et l'autre cas, pouvaient être jugés durables. S'agissant du rôle des gouvernements et de la société civile dans la planification des retours, le démembrement des familles et des communautés et la réintégration des migrants étaient les questions les plus épineuses à traiter. Il a suggéré que les droits des personnes rentrant dans leur pays et leur vulnérabilité particulière soient examinés à l'occasion des ateliers d'intersession du Dialogue international sur la migration de 2009.

93. Un Etat Membre a indiqué qu'il y avait dans son pays deux catégories d'étrangers rentrant dans leur pays: ceux qui y étaient forcés et ceux qui y retournaient de leur plein gré. Bon nombre des personnes de la première catégorie étaient des migrants en transit incapables de poursuivre leur voyage et auxquels l'OIM s'efforçait de venir en aide en les rapatriant. Cependant, le vrai dilemme concernait ceux qui regagnaient volontairement leur pays et il s'agissait d'un dilemme purement économique. Une aide financière globale devait être mise à la disposition de ces personnes pour les aider à retrouver leur place dans la société dans la mesure où elles se sentaient fréquemment isolées et manquaient d'informations sur le marché local. Il a proposé qu'un programme conjoint soit mis sur pied pour fournir une assistance technique et financière à ces personnes.

94. Mme Maguigad a fait observer que la crise économique mondiale posait un réel défi à son organisation et qu'elle souhaiterait en savoir davantage sur le plan d'urgence de son gouvernement afin de pouvoir collaborer avec lui dans ce domaine.

95. M. López Araujo a déclaré qu'en 1999, l'Equateur avait été confronté à la pire crise financière de son histoire et que bon nombre de ses nationaux avaient été forcés de s'exiler. A cette époque, le Gouvernement équatorien avait été dans l'incapacité de leur venir en aide et de leur permettre donc de rester. Aujourd'hui, l'Equateur avait entrepris sa reconstruction, et ses ressortissants pouvaient donc rentrer au pays. Il fallait garder à l'esprit que ceux qui avaient émigré n'étaient pas toujours les plus pauvres ou les moins bien préparés.

96. M. Minah a souligné la complexité de la situation dans laquelle se trouvaient des personnes forcées de partir par manque de soutien et auxquelles un appui était offert en revanche à leur retour. La question sur laquelle on insistait aujourd'hui était celle de savoir ce qui pouvait être fait pour ceux qui décidaient de rentrer au pays. Il s'agissait là d'un défi pour toutes les parties concernées et il s'est dit heureux de la bonne volonté manifestée lors de la deuxième conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement ayant eu lieu à Paris le 25 novembre 2008. Il avait reçu un ferme soutien de ses homologues ministres

de la Sierra Leone, lesquels avaient reconnu que la migration devrait être au cœur de toutes les politiques gouvernementales.

97. M. López Araujo a fait observer que les pays étaient empressés d'évoquer les avantages qu'ils tiraient des rapatriements de fonds, mais ils oubliaient les pertes que leur valait l'exode des cerveaux. Il n'était pas encore possible de quantifier ce que perdaient les Etats en investissant dans la formation de personnes qui partaient ensuite à l'étranger, mais des efforts devraient être déployés pour examiner cette question. En Equateur, il était encore trop tôt pour dire ce que pensait la population des primes et de l'aide offertes aux émigrés rentrés au pays car leur nombre était encore peu important, mais c'était néanmoins une question intéressante.

98. M. Minah a indiqué que les formules d'assistance offertes aux personnes qui rentraient en Sierra Leone étaient habituellement plutôt modestes et que les pays de destination en assuraient le coût. A ce jour, le nombre de ressortissants rentrés de l'étranger était encore peu important, et il n'y avait par conséquent pas encore eu de manifestations massives de jalousie à leur rencontre. Les personnes originaires des communautés frontalières qui avaient quitté la Guinée et le Libéria étaient rentrées spontanément dans leur pays et avaient retrouvé leur place dans leur communauté en ne rencontrant que peu de rancœur de la part de leurs concitoyens, en raison, en partie, d'un sentiment de pardon national découlant du processus d'établissement de la vérité et de réconciliation. Il comptait s'entretenir avec ses collègues du panel sur la question de savoir comment leurs pays avaient réussi à convaincre des professionnels hautement qualifiés de rentrer au pays pour contribuer à son développement dans les secteurs critiques tels que la santé. Il voulait aussi examiner le modèle nigérian et tenter de déterminer dans quelle mesure celui-ci encourageait les nationaux qui n'avaient pas l'intention de rentrer dans leur pays à y créer et soutenir des projets durables. Des institutions telles que les fonds spéciaux et les banques commerciales offrant des taux préférentiels aux migrants investisseurs seraient bienvenus.

99. L'Administration a résumé les débats en disant que le retour faisait partie intégrante du processus migratoire, lequel devait être préparé si l'on voulait qu'il soit bénéfique et durable. Les migrants devaient être au centre de toutes les politiques migratoires et leurs droits devaient être respectés à tous les stades du processus migratoire. La responsabilité du retour commençait dans le pays d'origine – lequel, au regard du droit international, avait la responsabilité d'accepter le retour de ses nationaux – mais des suggestions créatives avaient été formulées quant à la manière dont les pays d'accueil, les organisations non gouvernementales et intergouvernementales pouvaient faciliter les retours et en faire un processus sûr, humain et productif. L'importance du dialogue, qu'il soit bilatéral, régional ou interrégional, avait été soulignée, et la coopération comme la coordination jouaient un rôle essentiel.

100. Des lois telles que celles sanctionnant les employeurs qui embauchaient des migrants irréguliers, à l'instar des directives récemment émises par l'Union européenne, étaient des mesures logiques devant s'accompagner d'autres mesures tenant compte des droits des travailleurs, même en situation irrégulière. Il importait que les migrants, même en situation irrégulière, aient accès à la justice, de telle sorte qu'ils puissent se faire dédommager le cas échéant, nonobstant le fait que des migrants irréguliers pouvaient se voir forcés de quitter le pays après avoir bénéficié d'un tel dédommagement.

101. Comme M. López Araujo l'avait souligné, le processus du retour était l'aboutissement logique du sentiment de rattachement au pays d'origine, et ce rétablissement des liens pouvait se manifester par un engagement économique, social ou culturel. Le rôle de la diaspora dans le maintien de ces liens était de plus en plus important.

102. L'option de prédilection était sans aucun doute le retour volontaire assisté. Que l'assistance fournie à cet effet soit à caractère financier ou social, elle réduisait les risques liés au retour et améliorait les chances de durabilité de ce dernier.

b) **Grandes lignes en matière migratoire**

103. Les panélistes étaient:

- **Erlinda Basilio**, Représentante permanente des Philippines à Genève, s'exprimant au nom d'**Esteban B. Conejos Jr.**, Sous-Secrétaire aux affaires concernant les travailleurs migrants, Département philippin des Affaires étrangères, et **Athanassios Nakos**, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, Administration publique et décentralisation, Grèce, à propos du Forum mondial sur la migration et le développement (présentation conjointe)
- **Mauricio Hernández Ávila**, Sous-Secrétaire à la Prévention et la Promotion de la Santé, Ministère de la Santé du Mexique, sur le thème du VIH/SIDA et des populations mobiles
- **Jean-Christophe Peaucelle**, Chef du service des Affaires européennes, Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, France, sur le thème de la migration en tant que priorité de la Présidence française de l'Union européenne
- **Fathia Alwan**, Administratrice de programme pour le développement social, Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Djibouti, à propos du processus consultatif régional de l'IGAD sur la migration

104. Mme Basilio a rendu compte du deuxième Forum mondial sur la migration et le développement ayant eu lieu à Manille, auquel avaient pris part 1130 participants de 163 Etats Membres et observateurs des Nations Unies, 33 organisations internationales et 220 participants de la société civile. Des débats de fond avaient eu lieu sur les droits des migrants, la gestion des migrations, l'habilitation des migrants et des diasporas dans la perspective du développement, et la promotion de la cohérence politique et institutionnelle, le tout sous le thème général "protection et renforcement de l'autonomie des migrants pour le développement". Trois tables rondes avaient eu lieu: migration, développement et droits de l'homme; des migrations sûres et légales pour une contribution accrue au développement; et cohérence politique et institutionnelle et partenariats. Une session spéciale sur l'avenir du Forum avait été décidée en vue de créer une unité de soutien qui serait responsable des questions administratives de base, devant être accueillie dans les locaux de l'OIM. Le Forum mondial de Manille avait poursuivi le processus global interactif démarré durant le premier Forum mondial de Bruxelles.

105. Le Forum mondial était un processus piloté par les Etats et supposant un haut degré de participation, qui avait adopté une approche interactive informelle des questions se posant en la matière afin d’instaurer un dialogue constructif de nature à renforcer les partenariats. Le besoin d’une base de donateurs plus large avait été souligné. L’interaction avec la société civile s’était approfondie à l’occasion d’une réunion de deux jours à laquelle les migrants, les ONG, les syndicats et les organisations confessionnelles avaient pu contribuer. Le Forum mondial avait débouché sur 17 propositions d’action, parmi lesquelles la création du groupe de travail chargé du suivi, des études, des recueils de saines pratiques, des projets pilotes et des évaluations. Les groupes de travail chargés du suivi seraient créés afin de mettre en lumière les questions centrales et d’encourager les gouvernements à appliquer les décisions prises à cette suite. Le rapport du deuxième Forum mondial était en cours de finalisation et serait publié au cours du premier trimestre de 2009. le Forum mondial permettait aux gouvernements de comprendre les connexions importantes entre la migration et le développement et de débattre des questions importantes du moment, comme la crise financière mondiale.

106. M. Nakos a indiqué que la Grèce, en tant que pays d’accueil et organisateur du troisième Forum mondial sur la migration et le développement, avait pris l’engagement de respecter la directive de transparence et d’assurer la continuité et la mémoire institutionnelle du Forum, tout en s’appuyant sur les réalisations de fond des réunions précédentes. Etant tout à la fois pays d’origine et pays de destination, la Grèce considérait la migration comme un instrument de croissance. Gérer les répercussions de la migration exigeait une interdépendance entre toutes les politiques et les pays concernés. Il convenait d’accorder tout l’attention voulue à la manière de prendre en compte les répercussions de la crise financière mondiale sur la migration. Le Forum mondial sur la migration et le développement pouvait offrir à cet effet une plate-forme appropriée. Le Pacte européen sur l’asile et la migration renvoyait à la création d’un partenariat mondial entre les pays d’origine, de transit et de destination et prévoyait le renforcement des relations entre migration et développement.

107. La Grèce proposait que le thème du troisième Forum mondial soit celui de l’“intégration des politiques migratoires dans les stratégies de développement pour le bénéfice de tous et plus particulièrement des pays d’origine”. La clé du succès de ce troisième Forum mondial tiendrait à l’application de solutions pratiques à des problèmes spécifiques. La Grèce s’efforcera de renforcer les liens entre le Forum mondial et l’Organisation des Nations Unies. Un mémorandum d’accord serait signé entre le Président du Forum mondial et l’OIM, laquelle avait accepté d’accueillir l’unité de soutien au Forum mondial. Le troisième Forum mondial se tiendrait à Athènes en novembre 2009 et serait précédé de deux journées consacrées à la société civile.

108. Plusieurs délégués ont reconnu l’importance de la migration pour le développement, particulièrement dans le contexte de la crise financière mondiale actuelle et se sont félicités de la proposition d’explorer le lien entre la migration et le développement comme thème général du troisième Forum mondial. Un délégué a indiqué que, tout en se félicitant de la qualité des conclusions et des recommandations du Forum mondial de Manille, il avait des doutes quant aux chances réelles de les voir déboucher sur l’élaboration de politiques publiques. Pour lui, il serait souhaitable de prendre en considération les effets du traitement numérique des données sur la migration. Un observateur s’est félicité de l’élargissement du Forum mondial de Manille à la société civile. Il a suggéré que, lors du prochain Forum mondial à Athènes, la réunion des

gouvernements et les journées consacrées à la société civile soient davantage coordonnées en faisant appel aux mêmes orateurs et en présentant des documents conjoints sur les thèmes d'intérêt commun.

109. Mme Basilio a estimé que les gouvernements devaient assumer la responsabilité de la mise en œuvre des recommandations du Forum mondial en mettant au point des politiques et des programmes appropriés. Le Forum mondial était l'occasion de tirer les enseignements des saines pratiques qui abondent dans d'autres pays. Aux Philippines, l'application de la technologie de l'information s'était traduite par la création de nouvelles industries, et la numérisation des processus de travail avait conduit à l'externalisation, ce qui avait créé des emplois pour de nombreux jeunes aux Philippines.

110. M. Nakos a ajouté que le Forum mondial était un mécanisme important pour l'échange de vues et d'expériences. La clé de son succès consistait à définir des solutions pratiques à des problèmes spécifiques et à déterminer les lacunes dans les politiques.

111. M. Hernández Avila a dit que le Mexique avait mis un certain temps avant de reconnaître l'importance du lien unissant la migration et la santé à tous les stades du processus migratoire: le départ, le transit, le séjour et le retour. La santé subissait les effets des migrations de deux manières: la moitié de toutes les personnes sans papiers aux Etats-Unis étaient d'origine mexicaine (environ 6 millions de personnes). Par ailleurs, quelque 400.000 migrants sans papiers, dont 20 % de femmes, transitaient chaque année par le Mexique pour tenter de gagner les Etats-Unis. Pour ce pays, les dépenses faites en faveur de la population migrante irrégulière (10,5 milliards de dollars, essentiellement pour l'éducation et les soins de santé dans le seul Etat de Californie) n'étaient pas compensées par une augmentation de l'impôt (8,8 milliards de dollars). Pour sa part, le Mexique bénéficiait largement des rapatriements de fonds effectués chaque année par les travailleurs migrants (23,9 milliards de dollars en 2007). Son pays était cependant préoccupé par le fait que la moitié de tous les travailleurs migrants se trouvant aux Etats-Unis n'avaient pas de sécurité sociale. En outre, si la plupart des travailleurs mexicains aux Etats-Unis étaient jeunes (entre 18 et 34 ans) et donc en bonne santé, il était toujours possible qu'ils rentrent dans leur pays avec des problèmes de santé (les migrants étant plus susceptibles que le reste de la population de contracter le VIH/sida ou d'être infectés par des problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie).

112. La migration s'était révélée un facteur très net de vulnérabilité face au VIH/sida, et ce pour différentes raisons: les femmes migrantes étaient souvent sujettes aux violences sexuelles durant leur périple jusqu'aux Etats-Unis; le sexe était un moyen de survie ou une échappatoire aux situations de conflit; au Mexique même, les migrants n'avaient pas accès aux soins de santé universels; les migrants étaient réticents à consulter des médecins et à demander un traitement par crainte d'être renvoyés chez eux. De ce fait, les latino-américains avaient la deuxième plus forte prévalence de cas de sida aux Etats-Unis, cette prévalence chez les femmes d'Amérique latine étant cinq fois plus élevée que chez les femmes d'autres groupes. De plus, les régions du Mexique dans lesquelles les migrants expulsés étaient les plus nombreux étaient aussi celles qui étaient le plus touchées par le VIH/sida. Le problème était encore aggravé aux Etats-Unis par un réseau d'ONG dont les activités étaient mal coordonnées avec celles des services de santé gouvernementaux.

113. Le Mexique s'était attaqué au problème de différentes façons.

- Il avait mis sur pied un programme d'assistance par téléphone à l'intention des migrants mexicains se rendant aux Etats-Unis (01-800 SALUD MX).
- Il avait créé une série de refuges dans les Etats limitrophes du nord du Mexique. Ces refuges offraient principalement des services médicaux à une population flottante constituée de Mexicains et d'autres nationalités souffrant de différentes formes de dépendance, de problèmes de santé mentale, de maladies chroniques et du SIDA.
- Il avait instauré dès 2001 la semaine de la santé binationale se tenant désormais chaque année, au cours de laquelle le Gouvernement mexicain, tous les consulats mexicains aux Etats-Unis, les instituts universitaires et les ONG se mobilisaient pour ouvrir les portes des centres de santé et fournir gratuitement des informations sur les praticiens, les vaccins et le dépistage précoce du cancer et du diabète.
- Il organisait chaque année un forum binational sur la migration et la santé pour permettre aux parties prenantes clés de débattre des problèmes de santé et d'explorer les opportunités de travailler ensemble à améliorer la santé et le bien-être des migrants. L'un des résultats de ce forum avait été les *ventanillas de salud pública* (stands de santé publique) ouverts dans 28 consulats mexicains.

114. Dans le cadre de deux autres manifestations, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme finançait un projet méso-américain de prévention du VIH parmi les groupes mobiles d'Amérique centrale, lequel serait administré au départ de 15 "postes de transit" situés aux frontières de l'Amérique centrale, ainsi que le projet de développement méso-américain approuvé par les présidents du Mexique, des pays d'Amérique centrale et de la Colombie en juin 2008, et qui ouvrait la voie à un système méso-américain de santé publique.

115. Dernier point, mais pas le moindre, le Mexique encourageait l'adoption d'un plan d'assurance binationale destiné à étendre la couverture des soins de santé aux Mexicains sans couverture aux Etats-Unis.

116. Un Etat Membre a exprimé un vif intérêt pour l'idée de l'assurance de soins de santé valable dans deux pays. Un autre a demandé dans quelle mesure l'OIM avait été associée à la facilitation des mesures prises par les Gouvernements mexicain et américain.

117. Le représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a indiqué que, plus généralement, les questions de migration et de santé touchaient des groupes entiers de la population se déplaçant d'un pays à un autre, ainsi que l'état de santé de populations entières, qu'elles soient migrantes ou non. Ces problèmes concernaient tout l'éventail des pathologies, allant des soins de santé primaires à la dynamique du système sanitaire touchant les personnels de santé, le financement et l'accès des soins de santé, y compris le besoin de professionnels et de services compétents, culturellement et linguistiquement, en passant par la santé sexuelle et génésique, la sécurité en matière sanitaire dans la lutte contre les épidémies, la santé mentale et les maladies chroniques.

118. Deux développements récents étaient susceptibles de se répercuter sur la thématique migration et santé. Le premier était l'insistance renouvelée sur l'approche de soins de santé primaires dans l'évolution du système de santé, ce qui était susceptible d'influencer la manière dont les pays assuraient des services dans ce domaine et sur leur capacité à planifier. Le second était la création d'une commission indépendante sur les déterminants sociaux de la santé, qui avait formulé un certain nombre de recommandations intéressant les gouvernements attentifs aux questions de migration et de santé.

119. Le représentant du Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a examiné les efforts conjoints de l'OIM et de l'ONUSIDA concernant les restrictions liées au VIH en matière d'entrée, de séjour et de résidence. L'OIM était un membre actif et solidaire de l'Equipe spéciale internationale de l'ONUSIDA sur les restrictions en matière de voyage liées au VIH, dont l'objectif était d'éliminer les politiques et les pratiques qui restreignaient les déplacements des personnes porteuses du VIH. Dans les "Conclusions et recommandations" de son rapport d'octobre 2008, l'équipe spéciale avait estimé qu'il n'y avait pas de preuves selon lesquelles les restrictions en matière de voyage liées au VIH protégeaient la santé publique, et que ces restrictions étaient discriminatoires et n'avaient d'autres résultats que de stigmatiser les personnes porteuses du VIH, ajoutant encore que de telles restrictions étaient plus inappropriées encore à l'heure de la mondialisation, de l'accélération des déplacements, de l'accès plus facile au traitement du VIH et des engagements en faveur d'un accès universel à la prévention, aux traitements, aux soins et au soutien. Elle avait instamment prié tous les Etats ayant adopté des restrictions visant le VIH à les reconsidérer et à les supprimer, et à faire en sorte qu'aucun être humain porteur du VIH/sida ne soit exclu, détenu ou expulsé sur la base de cette condition.

120. L'ONUSIDA en appelait aux Etats imposant des restrictions à l'entrée et au séjour sur la base d'une infection à VIH, ou de quelque autre condition, pour qu'ils adoptent des lois et des règlements non discriminatoires afin de réaliser leurs objectifs bien fondés par les moyens les moins restrictifs possibles, qu'ils dénoncent les restrictions portant spécifiquement sur le VIH et qu'ils prennent des mesures pour assurer l'accès universel à la prévention, aux traitements, aux soins et au soutien des populations mobiles contre le VIH. Il percevait cette façon de faire comme étant beaucoup plus efficace pour protéger la santé publique et inverser l'épidémie de VIH.

121. M. Hernández Ávila s'est dit entièrement d'accord avec les points de vue exprimés par l'OMS et l'ONUSIDA, ajoutant que le Mexique n'avait pas de restrictions en matière de voyage sur la base de l'état de santé. L'OIM n'avait pas participé à des activités déployées par les Gouvernements mexicain et américain, mais le Mexique avait entrepris de promouvoir ce lien avec l'Organisation afin d'obtenir une aide de sa part dans son rôle de pays de destination de migrants.

122. M. Peaucelle a indiqué que, dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, la migration avait été pour la première fois désignée en tant que priorité. L'Union européenne avait été fondée selon le principe de la liberté de circulation entre les Etats Membres, ce qui signifiait que les Etats Membres devaient avoir le sens de la solidarité et de la responsabilité partagée en matière migratoire. Des progrès considérables avaient été accomplis à cet égard, avec l'adoption d'une politique commune en matière de visa et des contrôles frontaliers communs, et avec l'instauration d'un fonds communautaire de solidarité entre les Etats Membres pour faire face aux questions relatives aux réfugiés, telles que l'intégration, le

retour et le regroupement familial. Il restait cependant encore beaucoup à faire pour harmoniser l'application de ces règlements communs, notamment ceux ayant trait à l'asile, car il était encore plus facile d'obtenir l'asile dans certains pays Schengen que dans d'autres.

123. En relativement peu de temps, on avait pu observer un changement considérable dans les politiques migratoires, le consensus étant qu'en dépit de la vaste diversité des Etats membres de l'Union européenne en termes de situation géographique, d'histoire et de culture, tous les Etats Membres partageaient les mêmes défis: premièrement organiser la migration légale, dans la mesure où bon nombre d'économies européennes avaient besoin des immigrés, surtout compte tenu du vieillissement des populations; deuxièmement, lutter contre l'immigration illégale, qui était un facteur de désordre public, alimentait la xénophobie et entraînait l'exploitation des migrants qui se trouvaient dans des situations extrêmement vulnérables sur les plans du logement, de l'emploi, de l'accès à la justice et de l'exercice de leurs droits; et troisièmement, assurer la durabilité des migrations afin de contribuer à la bonne marche des économies bénéficiaires et au développement des pays d'origine. Ces trois défis devaient être relevés ensemble, par un partenariat plus étroit et plus confiant entre les pays d'origine, de transit et de destination.

124. Durant sa présidence de l'Union européenne, la France avait collaboré à l'élaboration d'une politique claire, intelligible et cohérente en matière migratoire. La priorité avait été donnée à l'adoption du Pacte européen sur l'immigration et l'asile. Ce pacte n'avait pas force obligatoire et ne constituait pas un accord international, mais plutôt un engagement politique définissant la politique de l'Union européenne en matière migratoire et fixant des objectifs et des principes pour l'avenir. Il comportait cinq engagements: sur la migration légale et la recherche d'un équilibre entre les droits et les obligations des migrants et ceux des pays d'accueil; sur la transmission du message selon lequel la migration illégale n'était pas acceptable; sur le renforcement des contrôles frontaliers; sur la construction d'une Europe de l'asile; et sur une synergie entre la migration et le développement. Chaque chapitre du pacte comportait des engagements pour les Etats, parmi lesquels la conclusion d'accords sur une base bilatérale ou conjointe en vue d'assurer la protection des intérêts de chaque pays, et des engagements visant à développer la législation dans le sens de la facilitation du transfert de l'épargne des migrants dans leur pays d'origine.

125. Le pacte commençait à être appliqué par des décisions législatives et politiques au niveau national et à celui de la communauté européenne. Son approche était basée sur l'équilibre entre les intérêts des Etats Membres de l'Union européenne, la diversité de situation des Etats, le besoin de prévenir la migration irrégulière et la nécessité de l'ouverture à la migration légale.

126. Un délégué a demandé quelles mesures pratiques la France avait prises pour assurer l'intégration des immigrants. Un autre a souhaité savoir quelles mesures de renforcement de capacités devaient être adoptées pour faire en sorte que les engagements contenus dans le pacte européen soient respectés et en quoi les organisations internationales pourraient aider dans ce domaine. Un troisième s'est félicité de l'adoption du pacte, qui démontrait l'acceptation par l'Union européenne de la nécessité de la migration et qui aurait des effets positifs sur les flux migratoires. Des efforts devraient être déployés pour faire en sorte qu'à partir du moment où les migrants quittaient leur pays d'origine, des mécanismes interviennent pour faciliter leur retour.

127. M. Peaucelle a répondu à propos de la question sur l'intégration que les Etats devaient débattre des meilleures pratiques et des meilleures expériences en la matière et s'inspirer mutuellement des enseignements tirés par les uns et les autres. Même si l'intégration avait relativement bien réussi en France, il restait beaucoup à faire. Certains immigrants restaient défavorisés et des efforts devaient donc être faits pour leur faire acquérir la langue française et les éduquer aux valeurs de la France. Des efforts étaient également faits pour trouver du travail sur le marché français de la main-d'œuvre pour les membres de la famille des immigrants, venus en France dans le contexte du regroupement familial. Le renforcement de capacités était une question essentielle, et le Conseil de l'Europe avait émis des conclusions à ce propos. Il a reconnu que l'adoption du pacte marquait l'avènement d'une nouvelle ère migratoire en Europe.

128. Mme Alwan a fait savoir que l'IGAD, l'une des sept communautés économiques régionales sur lesquelles s'appuyait l'Union africaine pour la mise en œuvre des instruments africains aux niveaux régional, sous-régional et national, venait seulement d'accorder la priorité à la question migratoire. Elle avait mis sur pied le processus consultatif régional de l'IGAD pour la migration (IGAD- RCP), en collaboration avec l'OIM et l'UA dans le contexte du Cadre stratégique de l'Union africaine pour la politique migratoire en Afrique et aux fins de promouvoir l'intégration régionale. Dans la région de l'IGAD – constituée du Soudan, de l'Ouganda, du Kenya, de l'Ethiopie, de l'Erythrée, de Djibouti et de la Somalie – l'instabilité politique, les conflits armés et les troubles dus à la dégradation de l'environnement avaient débouché sur un nombre de réfugiés et de déplacés inégalés dans le monde. Bon nombre des Etats de la région comptaient également parmi les pays les moins avancés. L'IGAD-RCP était destiné à harmoniser les politiques migratoires dans la région et plus spécifiquement à servir de plate-forme de dialogue entre les Etats Membres de l'IGAD et avec les pays de transit comme la Jamahiriya arabe libyenne, le Niger et l'Egypte, afin de renforcer les connaissances et la compréhension des causes, de l'ampleur, des caractéristiques, des tendances et des conséquences de la migration dans la région pour les décideurs, les autorités et toutes les autres parties prenantes.

129. Ce processus devait souligner les domaines prioritaires recensés par les Etats Membres de l'IGAD, à savoir la compétence technique, l'acquisition de capacités, la collecte et la distribution de données, le partage d'informations, et la préparation et l'harmonisation de politiques nationales et régionales en matière d'immigration et de main-d'œuvre. Une attention particulière serait consacrée à la migration et au développement.

130. Notant l'importance de l'intégration régionale pour la cohérence des politiques migratoires, un Etat Membre a demandé si la libre circulation existait déjà entre les Etats Membres de l'IGAD ou si c'était simplement l'une des ambitions de L'IGAD-RCP. Comment l'IGAD entendait-elle traiter les processus et les entités régionaux multiples, sachant que l'Ouganda et le Kenya participaient aussi, avec la Tanzanie, à la plate-forme de coopération régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Un autre Etat Membre a souligné le rôle de l'Union africaine dans la gestion des flux migratoires et a rappelé que la thématique migration/développement et le besoin de s'attaquer aux causes profondes de la migration avaient été débattus à la Conférence ministérielle Union européenne-Afrique sur la migration et le développement qui s'était tenue à Tripoli en novembre 2006.

131. Mme Alwan a fait observer que les nombreux conflits dans la sous-région rendaient beaucoup plus difficiles d'y promouvoir l'intégration par rapport à d'autres régions, mais que les Etats Membres étaient déterminés à le faire.

132. Mme E.Y. Egorova, Directrice adjointe des services fédéraux russes de migration, a pris la parole en qualité d'orateur invité du Directeur général. Elle a fait observer que la Fédération de Russie recevait plus de travailleurs migrants que tout autre pays de l'espace post-soviétique et qu'elle avait les flux migratoires les plus importants d'Europe. Comme ses partenaires de la Communauté d'Etats indépendants (CEI), son pays attachait donc une grande importance au développement de la coopération régionale en matière de gestion des migrations. Ce processus avait reçu un nouvel élan en octobre 2007 avec l'adoption de la Déclaration sur la politique migratoire coordonnée des nations membres de la CEI et la création du Conseil des directeurs des services de migration des pays de la CEI. Les principaux objectifs du Conseil étaient de coordonner l'interaction, de fixer des priorités, de mettre au point des méthodologies communes et de normaliser la législation migratoire; elle attachait une importance primordiale à la protection des droits et des intérêts légitimes des migrants.

133. Le Conseil avait joué un rôle actif dans la rédaction de la Convention de la CEI sur le statut légal des travailleurs migrants et des membres de leur famille, adopté le 14 octobre 2008. Avec le Comité exécutif de la CEI et l'Assemblée interparlementaire de la communauté des Etats indépendants, il avait l'intention de passer en revue les règles légales existantes en matière de coopération et de rédiger de nouveaux accords et des lois types en matière migratoire. Il prévoyait en outre de produire un concept pour le recrutement organisé de travailleurs migrants dans les pays de la CEI, par lequel les migrants bénéficieraient dans leur pays d'origine d'une formation initiale, notamment sur le plan linguistique, et effectueraient leur voyage avec la garantie d'un poste de travail et un contrat de travail signé. Les employeurs devaient être rendu attentifs au besoin d'une discipline et d'une responsabilité accrues, et les travailleurs migrants devaient pouvoir bénéficier d'informations sur la législation et se voir inculquer le respect de la loi, de la culture et de la langue du pays de destination.

134. Le Conseil envisageait encore de favoriser un climat de tolérance à l'égard des travailleurs migrants au sein des populations d'accueil. Il avait l'intention d'œuvrer à cet effet avec les diasporas nationales, les services gouvernementaux et les médias. Il sollicitait une coopération plus étroite de la part de l'OIM, qui gérait déjà des programmes et des activités efficaces dans l'espace de la CEI.

135. La crise financière actuelle présentait un sérieux défi pour le marché international de la main-d'œuvre. Seul les Etats appliquant des outils modernes en matière d'économie et de gestion de la main-d'œuvre seraient en mesure de relever ce défi. L'un de ses outils était le Dialogue international constructif en matière de migration et de développement, à l'instar de ceux qu'offraient certains mécanismes tels que le Conseil des directeurs des services de migration.

c) Prise en compte des flux migratoires mixtes

136. Les panélistes étaient les suivants:

- **António Guterres**, Haut-Commissaire, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
- **Trygve Nordby**, Président, Groupe de référence sur la migration, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- **Johan Ketelers**, Secrétaire général, Commission internationale catholique pour les migrations

137. L'Administration a ouvert cette table ronde en déclarant que la migration était et avait toujours été hétérogène et qu'elle requérait par conséquent des approches différenciées. Premièrement, il importait de situer la dynamique migratoire actuelle dans son contexte, en précisant que, si le nombre et les catégories de migrants avaient augmenté pour atteindre des niveaux records, les taux de migration étaient restés relativement constants à environ 3 % de la population mondiale au cours des 4 dernières décennies. La tendance allait dans le sens d'une plus grande mobilité cependant, avec une augmentation significative de la migration de courte durée, des destinations multiples et de la migration circulaire temporaire. En outre, contrairement à une idée largement répandue, la migration Sud-Sud était devenue aussi importante que la migration Sud-Nord. Quant à la migration irrégulière, là aussi en contradiction avec la perception courante, elle ne représentait que 10 % des flux migratoires totaux et n'était donc pas la forme de migration la plus courante.

138. La migration irrégulière – en ce compris les flux migratoires mixtes – posait des difficultés particulières à la gestion des migrations, à la fois pour faire face à ce problème et pour répondre aux besoins des personnes concernées. Au niveau national et régional, dans un contexte interétatique et interinstitutions, les populations mixtes au sein des flux migratoires irréguliers étaient une question préoccupante, mais aussi un terrain de collaboration. Les mesures mises sur pied face aux flux mixtes s'appuyant sur la seule répression n'avaient pas suffisamment pris en compte les droits, les responsabilités, les besoins et les vulnérabilités des migrants et elles étaient donc inappropriées. La communauté internationale devait aller au-delà de mesures de circonstances pour faire face à des événements isolés et adopter une approche globale et systématique de la gestion des migrations prenant en considération l'intégralité du cycle de vie de la migration, et notamment les rôles, les responsabilités et les expériences des pays d'origine, de transit et de destination, les migrants et les communautés concernées à chaque étape. Il devrait y avoir une approche différenciée – c'est-à-dire fondée sur les besoins des uns et des autres – ciblant les besoins spécifiques des différents types de migrants concernés par la migration irrégulière et les flux mixtes (c'est-à-dire les victimes de la traite, les mineurs d'âge non accompagnés, les réfugiés, etc.) et veillant au respect de leurs droits humains. Cela supposait une coopération interinstitutions et interétatique au niveau de la collecte et du partage d'informations, une compatibilité et une coordination accrue entre les législations et les mécanismes nationaux, régionaux et interrégionaux, et un dialogue amélioré au niveau régional et interrégional. Veiller à la protection effective des droits des migrants et faire en sorte que les objectifs des gouvernements en matière de gestion des migrations soient atteints, notamment

par l'utilisation de filières migratoires régulières et une sensibilisation aux liens unissant la migration et le développement, étaient également des éléments essentiels d'une telle approche.

139. M. Guterres a indiqué que toutes les parties prenantes devaient travailler ensemble, d'abord pour distinguer entre les différents groupes de migrants et ensuite pour veiller à leurs besoins en termes de protection d'une manière s'accordant avec les droits de l'homme. L'expérience avait montré que, lorsqu'il y avait une volonté politique suffisante, les besoins de protection pouvaient être correctement pris en compte; à Lampedusa, par exemple, différentes organisations et l'Etat italien avaient bien collaboré. D'autres exemples comprenaient les îles Canaries et le Yémen. Il y avait eu une franche coopération entre le HCR et l'OIM sur différents fronts, notamment le processus de Puebla et l'équipe spéciale chargée des flux migratoires mixtes en Somalie.

140. Il lui paraissait étrange que la communauté internationale éprouve des difficultés à discuter de la protection des droits des migrants, sachant combien il lui était facile de débattre des aspects économiques et sociaux de la migration. Les tentatives faites pour prendre en compte les besoins spécifiques de protection des personnes en déplacement étaient parfois limitées, notamment par l'accès physique au territoire, l'accès aux procédures de protection, et plus particulièrement la détermination du statut de réfugié, et le traitement équitable de leurs demandes.

141. L'accroissement des déplacements forcés était une question préoccupante qui pouvait résulter d'un certain nombre de facteurs: les conflits, les changements climatiques, la perte des moyens d'existence, l'extrême pauvreté et la crise financière. Il fallait reconnaître que la capacité de la communauté internationale à remédier à ces différents problèmes n'était pas sans limites. Les instruments juridiques offraient certes une protection aux personnes se trouvant dans des situations très particulières, mais il était difficile de classer les personnes par catégorie, car elles se déplaçaient parfois pour des raisons multiples. Un débat sérieux, conduit par les Etats, s'imposait au sein de la communauté internationale sur la manière de relever les nouveaux défis des déplacements forcés et sur les types d'instrument de protection à mettre en place.

142. S'agissant de la gestion des flux migratoires, toute politique s'appuyant uniquement sur le contrôle des frontières était vouée à l'échec. Une approche globale s'imposait, allant bien au-delà des déplacements de personnes. La prévention était l'élément clé: prévenir les conflits, s'adapter aux changements climatiques, promouvoir le développement économique de telle sorte que la migration devienne un choix et non la seule option. La volonté politique manquait au sein de la communauté internationale car les efforts en matière de prévention ne bénéficiaient pas de la couverture médiatique qu'ils méritaient; l'attention des politiques était centrée sur les remèdes à apporter aux crises. Ces dernières années, les politiques de coopération au développement avaient favorisé l'urbanisation, qui avait été un élément déclencheur des déplacements, car les communautés urbanisées perdaient en partie leurs racines et se déplaçaient plus facilement.

143. Une libéralisation accrue des échanges était la réponse qu'il fallait privilégier face à la crise financière. L'importance de la mobilité de la main-d'œuvre pour la croissance économique mondiale et la réduction de la pauvreté méritait d'être prise en compte.

La meilleure façon de garantir la protection de toutes les personnes concernées dans les flux migratoires mixtes était de se doter d'un environnement global dans lequel la mobilité de la main-d'œuvre pouvait s'effectuer de façon plus régulière et mieux gérée. En sa qualité de Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, la meilleure façon dont M. Guterres percevait son mandat de protection des réfugiés était de veiller à ce que les politiques migratoires mises sur pied s'accordent pleinement avec les droits de l'homme, les besoins de la croissance économique et la lutte contre la pauvreté.

144. M. Nordby a estimé que le besoin impératif d'agir sur la base de considérations humanitaires et sans discrimination d'aucune sorte était désormais largement admis et qu'une déclaration avait été adoptée à l'unanimité l'année précédente, lors de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, reconnaissant "le rôle des sociétés nationales, sur la base des principes d'humanité et d'impartialité, fournir une assistance humanitaire aux migrants vulnérables, indépendamment de leur statut au regard du droit".

145. De nombreux migrants ayant besoin de protection et d'assistance humanitaire ne pouvaient pas se réclamer du droit d'asile. Le terme même de "flux mixte" cachait le fait que, dans tout groupe de migrants, existaient vraisemblablement des personnes ayant besoin de protection ou d'assistance. Les droits humains des migrants étaient reconnus dans différents instruments et ne pouvaient pas être ignorés, même si les migrants étaient en situation irrégulière au regard du droit national. La crainte des gouvernements d'être perçus comme étant "trop mous" en matière migratoire n'était pas une raison valable pour ignorer les besoins de ces personnes.

146. Si l'action menée par la Fédération internationale en faveur des migrants devait encore se développer, on pouvait citer cinq groupes cibles auprès desquels les sociétés nationales jouaient d'ores et déjà un rôle important, en partenariat avec d'autres: 1) les migrants dans les crises humanitaires; 2) les migrants particulièrement vulnérables, tels que les enfants, les personnes âgées, les malades; 3) les migrants ayant besoin d'une protection juridique, qu'ils soient ou non en possession de documents appropriés; 4) les groupes socialement exclus, et 5) les migrants irréguliers.

147. La migration irrégulière posait de terribles défis humanitaires. De trop nombreux Etats acceptaient la logique de la dissuasion humaine et maintenaient entre deux eaux des populations de migrants en nombre sans cesse croissant, ce qui était inacceptable d'un point de vue humanitaire. Dans un certain nombre d'Etats, les camps de détention étaient réputés pour être largement surpeuplés, avec pour corolaire des structures et des approvisionnements insuffisants. Les détenus se voyaient parfois dénier l'accès aux procédures légales. Il était ainsi devenu prioritaire pour de nombreuses sociétés nationales de rendre visite aux détenus et de contrôler les structures et les installations, sous la direction du Comité international de la Croix-Rouge. Les sociétés nationales jouissaient de la confiance à la fois des migrants et des autorités publiques pour l'apport d'un soutien dans la plupart des pays et devaient soigneusement éviter de donner l'impression qu'elles étaient responsables de la politique migratoire des gouvernements.

148. Il était malaisé de mettre au point une politique sur la manière de prendre en compte les besoins humanitaires des demandeurs d'asile déboutés et des migrants en situation irrégulière

confrontés à l'obligation de rentrer dans leur pays. S'il y avait consensus sur le fait que le retour et la réintégration devaient s'effectuer dans la sécurité et de façon humaine, les avis divergeaient quant à la mesure dans laquelle les sociétés nationales devaient s'impliquer, et à quelles conditions, sans compromettre les principes de base de la Fédération internationale. Les sociétés nationales devaient être en mesure d'exercer leurs fonctions humanitaires dans une atmosphère propice, et il était inacceptable que, dans certains pays, la fourniture d'une assistance humanitaire même de base aux migrants irréguliers soit criminalisée. Il a proposé que soit mis au point un ensemble de principes directeurs régissant le traitement des migrants irréguliers.

149. En abordant son exposé, M. Ketelers a indiqué que la migration était une responsabilité que devaient partager les divers intervenants sociétaux et qu'il existait des failles dans le discours et les dispositifs qui influaient sur le vie de millions de gens: la protection des réfugiés et des migrants atteignant une frontière en situation de détresse, l'organisation de migrations de travail sûres et équitables, la préservation de l'unité familiale et la mise au point d'approches et de politiques pragmatiques permettant de réduire les migrations forcées et irrégulières. Ces failles avaient été résumées dans la publication de 2008 de la Commission internationale catholique pour les migrations, *Dignity Across Borders*. Les organisations confessionnelles comme la sienne s'efforçaient de combler ces failles. Le temps était venu de "démêler" les migrations en tenant compte du fait qu'il existait différents types de migrants – les réfugiés, les victimes de la traite, les enfants non accompagnés, par exemple – dont les besoins particuliers exigeaient une attention spéciale.

150. Consciente de la nécessité de mécanismes sains pour combler les lacunes en matière de protection des migrants, la Commission internationale catholique pour les migrations avait réuni quelque 23 organismes internationaux et non gouvernementaux afin d'examiner et d'échanger les meilleures pratiques en Afrique, en Europe et dans les pays du Golfe, et avait recommandé des politiques de premier secours, de réadaptation et d'orientation pour tous les migrants se trouvant en détresse. Ce projet avait été financé par le Conseil de l'Europe et des partenaires étaient recherchés.

151. Des approches pragmatiques de la migration forcée et irrégulière comprenaient notamment la création de filières sûres et légales de migration, l'intégration des migrants irréguliers et la création d'emplois et d'opportunités décentes dans les pays d'origine pour donner aux habitants le choix de ne pas émigrer s'ils ne le souhaitaient pas. Même si ces approches ne devaient pas être considérées comme une panacée, elles contribueraient à gérer les migrations de manière humaine et ordonnée, dans le respect des droits des migrants.

152. La crise financière mondiale était tout à fait capable de susciter une vague de xénophobie, laquelle pourrait être évitée par des mesures de vigilance, prises dans un esprit de responsabilité partagée et de coopération par toutes les parties prenantes sur la scène migratoire.

153. Le Directeur général a résumé ce débat en disant qu'une approche cohérente de la gestion des migrations était absente du processus de la mondialisation. En effet, la migration était un phénomène composite, exigeant une approche de la protection fondée sur les besoins. Il était donc tout à fait bienvenu que le Dialogue international sur la migration en 2009 ait choisi pour thème les droits humains des migrants. S'agissant du besoin de coopération

interétatique et interinstitutions, il a estimé réjouissant l'esprit de coopération régnant au sein de la communauté internationale. La menace de la xénophobie que risquait d'alimenter la crise financière mondiale était cependant un motif de grave préoccupation pour l'OIM. L'assimilation des migrants à des images négatives stéréotypées était un risque qu'il fallait à tout prix éviter.

154. Pour de nombreuses délégations, la migration Sud-Sud était un motif d'inquiétude. Un représentant a estimé que les conflits armés étaient malheureusement toujours un catalyseur de migration, et un fléau partagé par certains Etats africains voisins des zones de conflit. Il a souligné la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la migration, plutôt que de se borner à appliquer des mesures d'urgence.

155. Un autre représentant a indiqué que la migration irrégulière, un phénomène courant de la migration Sud-Sud, n'avait pas reçu l'attention qu'elle méritait. Il a souhaité en savoir davantage sur la question, notamment en termes de répartition géographique. Un autre a suggéré que l'accroissement des déplacements dans le cadre de la migration Sud-Sud était lié au resserrement des contrôles frontaliers dans les pays du Nord. Il en avait résulté un système migratoire double dans lequel les travailleurs qualifiés et les professionnels avaient accès aux pays du Nord, tandis que les travailleurs non qualifiés se voyaient refuser l'entrée dans ces mêmes pays parce qu'ils avaient moins à offrir et devaient donc se résoudre à migrer dans leur propre pays ou en direction des pays voisins du Sud. De ce fait, on observait un afflux de pauvres dans la même région, ce qui grevait plus encore les plans nationaux de réduction de la pauvreté des pays luttant pour juguler une pauvreté largement répandue sur leur propre territoire. En conséquence, pour être efficaces, les plans de réduction de la pauvreté ne devraient pas être purement nationaux, mais plutôt bilatéraux et régionaux.

156. Pour certains orateurs, il était essentiel d'accorder une protection juridique accrue aux flux composites de migrants, notamment en préalable au "démêlement" des flux migratoires. Les réfugiés et les demandeurs d'asile étaient des catégories exigeant une attention particulière, et des progrès avaient été faits dans ce domaine, comme le montrait le Pacte européen sur l'immigration et l'asile.

157. Les mandats des organisations étaient un autre domaine de préoccupation. Une délégation s'est dit en désaccord avec M. Guterres et a fait valoir que l'OIM avait effectivement un mandat de protection qui lui venait de sa Stratégie et de sa Constitution. En outre, il devenait de plus en plus difficile de distinguer entre réfugiés et migrants sur le terrain, une situation de nature à gêner la bonne gestion des flux migratoires composites dans la mesure où les mandats des institutions ne semblaient pas s'accorder avec la réalité sur le terrain.

158. Le représentant de la République tchèque a salué le Dialogue international sur la migration, et plus particulièrement l'accent mis sur la migration de retour, les travailleurs migrants et leurs droits humains. Une conférence ministérielle sur les partenariats à nouer en matière migratoire se tiendrait durant la future présidence tchèque du Conseil de l'Union européenne et favoriserait l'application de l'approche globale de l'Union européenne face à la migration, telle qu'adoptée en 2005, tout en mettant l'accent sur la migration irrégulière, les retours et la réadmission, la migration légale, l'intégration, et la thématique migration et développement.

159. Un représentant a fait savoir qu'il aurait souhaité une table ronde présentant une composition plus équilibrée, comprenant par exemple un représentant d'une agence de sécurité ou de contrôle des frontières. Il aurait pu en résulter des échanges très fructueux. Néanmoins, la qualité des exposés et le débat à lui seul justifiaient le maintien du Dialogue international sur la migration. M. Ketelers a répondu qu'on voyait mal quelle utilité pourrait avoir un dialogue entre deux personnes ayant des perceptions des migrants aussi éloignées l'une de l'autre. M. Guterres a ajouté qu'il y avait une convergence d'intérêt entre les mouvements réguliers de personnes et la protection des nationaux et la sécurité nationale. Là où il y avait volonté politique, les deux objectifs pouvaient être atteints. Il ne fallait pas oublier que, dans le cadre de la protection des réfugiés, il y avait certaines clauses d'exclusion faisant que les terroristes, par exemple, ne pouvaient bénéficier d'aucune protection. Le réel problème était que les leaders politiques n'avaient pas le courage d'affronter les idées populistes et de dire la vérité sur les migrations. M. Nordby a ajouté qu'en sa qualité d'ancien directeur général de la Direction norvégienne de l'immigration, il avait pu constater qu'en leur déniaient l'accès au territoire, les candidats à l'immigration étaient forcés d'entrer dans la clandestinité et d'utiliser les mêmes filières que les passeurs et les trafiquants. Il a reconnu lui aussi que la sécurité était le meilleur argument de la régularisation.

160. Un représentant s'est dit d'accord avec les panélistes pour qui le traitement des migrants, indépendamment de leur statut, devait être respectueux des droits de l'homme et en accord avec le droit. Tous les Etats devraient être déterminés à lutter contre les idées xénophobes pouvant faire leur apparition sous l'effet de la crise financière mondiale.

161. M. Guterres a indiqué qu'il était important de ne pas confondre les différentes catégories de migrants: le statut de réfugié était bien défini et le niveau de protection qui leur était accordé en vertu du droit devait être maintenu. Il était cependant parfois difficile de mettre les gens dans des catégories et de leur attribuer un statut, raison pour laquelle il fallait coopérer. L'objectif était d'adapter les mécanismes de protection de telle sorte qu'ils puissent couvrir toute personne ayant besoin de protection. La Commission européenne et le HCR avaient coopéré à l'établissement d'une politique européenne commune en matière d'asile en considération du fait que le taux de reconnaissance du statut de réfugié était élevé dans certains pays et faible dans d'autres, ce qui rendait la situation ingérable.

162. De nombreux pays autrefois pays d'origine étaient devenus des pays de destination. Le défi à relever était de les préparer à gérer la présence de nouveaux immigrants, ce qui exigeait beaucoup d'efforts et de volonté politique.

163. M. Nordby a répété que les droits devaient être appliqués et accessibles; la législation de la plupart des pays rendait nécessaire d'immigrer par des voies illégales pour demander l'asile. Il s'est félicité de la coopération croissante entre des institutions clés telles que le HCR et l'OIM d'une part, et les organismes de la société civile d'autre part, tout en ajoutant que, pour atteindre les personnes qui avaient besoin de faire valoir leurs droits, il fallait travailler avec les autorités locales, la société civile et les ONG au sein des communautés également.

164. En résumant le débat, l'Administration a conclu que les observations faites avaient été remarquablement cohérentes. La migration était et avait toujours été un phénomène hétérogène, et tel serait encore plus le cas à l'ère de la mondialisation. Il fallait que la migration

soit gérée de façon sûre, équitable, transparente et humaine, et que des filières légales appropriées soient créées pour les différentes formes de migration, dont la migration de main-d'œuvre. Tous les pays devaient être préparés à gérer l'élément humain de la mondialisation.

165. Comme les différents orateurs l'avaient souligné, la migration exigeait une approche fondée sur les besoins, et elle devait être "démêlée", de façon à distinguer les différents groupes et à faire en sorte que les personnes reçoivent l'assistance et la protection dont elles avaient besoin. La protection spéciale accordée aux réfugiés ne devait pas être diluée. Pour protéger efficacement les droits des migrants, l'accent devait être mis sur des approches pragmatiques, axées sur la recherche de solutions. Il était important de lutter contre la xénophobie et la réémergence possible des stéréotypes négatifs à l'encontre des migrants dans le contexte de la crise financière actuelle.

166. Il importait de regarder au-delà de la migration et de mettre l'accent sur la prévention, notamment dans les situations de conflit. Le développement ne devait pas être un catalyseur de nouveaux déplacements. Gérer la mobilité devait être vu comme un moyen de faciliter la croissance économique mondiale et le développement. Le besoin de coopération était clair. La migration était une responsabilité partagée et il fallait poursuivre le dialogue et la réflexion.

PROJETS DE RAPPORTS SUR LA QUATRE-VINGT-QUATORZIEME SESSION ET LA QUATRE-VINGT-QUINZIEME SESSION (EXTRAORDINAIRE) DU CONSEIL

167. Le Conseil a adopté la résolution n° 1174 du 5 décembre 2008 approuvant les rapports sur sa quatre-vingt-quatorzième session (MC/2239 et MC/2239/Corr.1 (anglais et français seulement)) et sur la quatre-vingt-quinzième session (extraordinaire) (MC/2251).

RAPPORT SUR LA CENT CINQUIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF

168. Par sa résolution n° 1175 du 5 décembre 2008, le Conseil a approuvé les décisions prises par le Comité exécutif à sa session de printemps et a pris note du rapport sur la cent cinquième session du Comité exécutif (MC/2256).

169. Le Rapporteur du Comité permanent des programmes et des finances avait relevé une incohérence quant à la responsabilité de la rédaction des rapports des organes directeurs et plus exactement la question de savoir à qui elle incombait. Il a donc proposé que, lors de la prochaine session du Comité exécutif, les Etats Membres désignent ponctuellement le rapporteur du Comité permanent des programmes et des finances en qualité de rapporteur du Comité exécutif, de telle façon que tous les rapports des organes directeurs soient sous la responsabilité des Etats Membres.

REACTUALISATION SUCCINCTE DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2008

170. Le Rapporteur du Comité permanent des programmes et des finances a fait savoir que le Comité permanent avait examiné le document MC/2257, dans lequel la partie administrative du budget était restée inchangée à 38.045.000 francs suisses, et où le barème des quotes-parts avait été actualisé de façon à refléter l'admission de trois nouveaux Etats Membres. La partie opérationnelle du budget avait été augmentée, dépassant de peu le milliard de dollars E.-U., et les estimations de revenus discrétionnaires avaient en conséquence été révisées à la hausse. Une somme accrue de revenus discrétionnaires avait été mise à profit pour couvrir des postes obligatoires de dépenses relatifs à la sécurité du personnel et à la deuxième ligne du Fonds 1035. Le solde avait été utilisé essentiellement pour PRISM et pour d'autres activités non inscrites au budget. Le Comité permanent avait recommandé que le Conseil prenne note de la réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2008 (MC/2257), et plus particulièrement des allocations révisées de revenus discrétionnaires.

171. Le Conseil a pris note du document MC/2257.

RAPPORT DE SITUATION SUR LES CONTRIBUTIONS ASSIGNEES RESTANT DUES A LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET

172. Le Rapporteur du Comité permanent des programmes et des finances a indiqué que l'Administration avait fait savoir que les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget s'élevaient à 8,2 millions de francs suisses, dont 5,6 millions représentaient des arriérés accumulés depuis plus de deux ans.

173. Le Comité permanent avait pris note des efforts déployés par certains Etats Membres pour régler leurs contributions assignées restant dues et avait instamment prié ceux dont les contributions restaient impayées depuis deux années consécutives ou davantage de s'en acquitter intégralement ou de consentir à un plan de remboursement et de rendre compte au Conseil de leurs efforts pour honorer leurs obligations financières.

174. Cette question préoccupait vivement l'Administration et le Directeur général a indiqué qu'il restait déterminé à collaborer étroitement et constructivement avec les Etats Membres en retard de paiement afin qu'ils s'acquittent intégralement de leurs contributions assignées. Les circonstances s'y prêtaient bien si l'on considérait que, dans le nouveau barème des quotes-parts, la plupart de celles-ci avaient baissé et étaient désormais dans les moyens de pratiquement chaque Etat Membre. En outre, l'OIM proposerait des plans de remboursement très souples s'étendant sur non moins de quinze ans. En marquant leur accord sur un tel plan et en effectuant un premier paiement, même en monnaie locale, les Etats Membres défaillants pourraient immédiatement prétendre à bénéficier d'un financement au titre du Fonds 1035.

175. L'Administration a répondu que, depuis la session du Comité permanent, dix Etats Membres avaient effectué des versements: la République du Congo, qui s'était acquittée de toutes ses contributions assignées restant dues et avait effectué une contribution significative au titre des paiements futurs, le Kirghizistan, la Mongolie, l'Ouganda, le Paraguay, la République de Corée, le Royaume-Uni, la Slovaquie, l'Ukraine, et la Zambie. Seize Etats

Membres restaient encore sous le coup de l'article 4 de la Constitution. Le montant restant dû pour 2008 et les années antérieures s'élevait à 7,123 millions de francs suisses.

176. Un Etat Membre s'est dit préoccupé par la somme totale des contributions assignées restant dues et a exprimé le vœu que des progrès sensibles soient faits dans le sens d'une réduction de cette somme dans un proche avenir. Le représentant du Groupe africain a instamment prié tous les Etats Membres africains défaillants de s'acquitter de leurs contributions assignées restant dues et de faciliter ainsi les négociations du Groupe avec l'Organisation.

177. Le Conseil a pris note des efforts déployés par certains Etats Membres pour régler leurs contributions assignées restant dues et a instamment prié ceux qui étaient encore en retard de paiement de s'acquitter intégralement des sommes restant dues ou de consentir à un plan de remboursement.

PROGRAMME ET BUDGET POUR 2009

178. Le Rapporteur du Comité permanent des programmes et des finances a fait savoir que certaines délégations s'étaient félicitées du fait que le Programme et Budget pour 2009 (MC/2258) avait établi un lien entre des projets et douze activités stratégiques. Le budget comprenait également une proposition de création d'une mission à fonctions régionales pour l'Afrique centrale et d'un centre de renforcement de capacités pour l'Afrique.

179. L'allocation proposée pour la partie administrative du budget avait été établie sur la base de la croissance réelle zéro et s'élevait à 39,3 millions de francs suisses, soit environ 3,5 % de plus, ou 1,3 millions de francs suisses. Un nouveau barème des quotes-parts, parfaitement aligné sur celui des Nations Unies, avait permis de réduire les contributions assignées de plus de la moitié des Membres à une somme inférieure à 1.000 francs suisses. Un certain nombre de délégations avaient reconnu que l'Organisation s'était développée et qu'elle avait par conséquent besoin d'un budget viable pour soutenir ses structures organiques essentielles, tandis que d'autres étaient restées sur leurs positions, exigeant le maintien de la croissance nominale zéro. Le Comité permanent avait décidé d'engager des consultations informelles avec l'Administration en vue de tenter de parvenir à consensus sur la question. Après plusieurs séries de consultations au lendemain du CPPF, un consensus s'était formé en faveur d'une allocation de 38.806.000 francs suisses pour la partie administrative du budget, soit une augmentation de 2 % par rapport à l'allocation budgétaire de 2008.

180. La partie opérationnelle du budget pour 2009 avait été estimée à 631 millions de dollars, une somme qui serait révisée dans le courant de 2009, à mesure que de nouveaux projets seraient lancés et que des fonds additionnels seraient obtenus. On estimait à 37 millions de dollars le total des revenus discrétionnaires en 2009, une somme comprenant un report de 2008 à hauteur d'un million de dollars. Ceci avait soulevé plusieurs questions quant aux sources, à l'application et au processus d'approbation des revenus discrétionnaires, dont certaines délégations estimaient que le report de 2008 devrait être utilisé pour couvrir l'augmentation de l'allocation administrative se rapportant aux augmentations automatiques de dépenses et autres dépenses statutaires. Le Comité permanent avait décidé de créer un groupe de travail chargé d'examiner plus en détails la question des revenus discrétionnaires.

181. Deux Etats Membres ont exprimé leur reconnaissance à l'Administration pour ses efforts inlassables d'explication de la structure budgétaire de l'OIM et pour les réponses fournies aux questions et aux préoccupations des Etats Membres. Deux d'entre eux ont fait savoir que leur position de base restait la croissance nominale zéro, ajoutant cependant qu'avec un troisième Etat Membre, ils avaient consenti à l'augmentation de l'allocation administrative pour 2009 sous réserve que cela ne crée pas de précédent pour les budgets à venir.

182. Plusieurs représentants ont remercié les autres membres du Conseil pour l'esprit de coopération qu'ils avaient manifesté en acceptant la partie administrative révisée du budget. Deux d'entre eux ont adressé des remerciements spéciaux au Rapporteur pour ses efforts dans la négociation du consensus.

183. Trois Etats Membres ont estimé que la croissance de l'Organisation dépassait désormais les limites de sa structure budgétaire, laquelle ne pouvait plus faire face aux besoins actuels et posait au contraire un certain nombre de problèmes, dont le plus important était le fait que les revenus discrétionnaires commençaient à dépasser en valeur l'allocation du budget administratif. Certaines délégations ont indiqué que les Etats Membres n'avaient pas l'intention de s'immiscer dans l'allocation des revenus discrétionnaires d'une année sur l'autre, estimant par conséquent qu'il serait approprié à ce stade de revoir la structure budgétaire sous la supervision du Directeur général.

184. Le Groupe africain a réitéré sa satisfaction à propos de la proposition budgétaire pour 2009, qui prévoyait la création d'une mission à fonctions régionales en Afrique centrale et d'un centre de renforcement de capacités en Afrique.

185. Le Conseil a adopté la résolution n° 1176 du 5 décembre 2008 sur le Programme et Budget pour 2009 (MC/2258 et MC/2258/Amdt.1).

REVISION DU REGLEMENT FINANCIER

186. Le Rapporteur du Comité permanent des programmes et des finances a fait savoir que l'Administration avait expliqué que le Règlement financier avait été révisé à la demande des Etats Membres afin: a) d'incorporer le cadre permettant d'officialiser l'application des RD, b) d'incorporer les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) comme base d'élaboration des états financiers de l'OIM, et c) de refléter tous les changements pertinents, et particulièrement ceux apportés à la structure des organes directeurs.

187. Le Comité permanent avait pris note de la version révisée du Règlement financier telle que présentée dans le document MC/2261 et recommandé son adoption par le Conseil.

188. Le Conseil a adopté la résolution n° 1177 relative à l'amendement du Règlement financier.

AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

189. Le Rapporteur du Comité permanent des programmes et des finances a rendu compte d'un certain nombre d'autres points débattus par le Comité permanent à sa troisième session.

- i) Echange de vues sur les questions proposées par les Membres
 - a) L'OIM et la réforme de l'ONU, notamment sous l'angle de la responsabilité sectorielle (SCPF/18)

190. L'Administration avait présenté le document SCPF/18 au Comité permanent, lequel avait été invité à examiner les répercussions du processus de réforme des Nations Unies "Unis dans l'action", au niveau de l'OIM. Celle-ci avait participé à six initiatives dans des pays pilotes et s'était efforcée de soutenir les efforts de développement dans ces mêmes pays, en évitant les chevauchements d'activités et en s'efforçant de rendre les programmes plus rationnels quant à leur coût. Les difficultés rencontrées du fait de la structure budgétaire de l'OIM et aussi de sa non-appartenance au système des Nations Unies ne devaient pas être un obstacle à l'élaboration de relations de travail plus étroites avec les Nations Unies, susceptibles de permettre un meilleur accès aux fonds communs. En sa qualité d'agence chef de file du Groupe de coordination et de gestion des camps chargée de faire face aux déplacements causés par les catastrophes naturelles, l'OIM assurait le déploiement approprié de personnel dans les situations d'urgence afin de faire prendre conscience des rôles et des responsabilités de chacun et d'apporter une réponse plus efficace aux populations touchées.

- b) PRISM

191. L'Administration avait présenté au Comité permanent le document SCPF/19, consacré à l'outil de planification des ressources d'entreprise PRISM. Les trois principaux objectifs de cet outil étaient: mettre l'Administration en mesure de gérer plus efficacement les ressources humaines et financières, favoriser l'observation des normes comptables internationales pour le secteur public et renforcer par là l'intégrité financière, la crédibilité, la capacité de supervision et la comparabilité de l'OIM; et enfin accroître la capacité de l'Organisation à analyser données et tendances, à planifier efficacement et à déterminer les risques financiers en temps opportun. Une actualisation avait été donnée de l'état d'avancement de mise en œuvre du système et de la manière dont il devait renforcer la gestion des ressources lorsqu'il serait pleinement opérationnel.

- c) Mobilité de la main-d'œuvre

192. L'Administration avait présenté le document SCPF/20 mettant en lumière l'approche de l'OIM en matière de mobilité de la main-d'œuvre sur les plans de la politique, de la recherche et des programmes, notamment sous l'angle des liens unissant ces différents efforts. Une stratégie efficace s'imposait pour que la mobilité de la main-d'œuvre reçoive l'attention qu'elle méritait. Le rapport *Etat de la migration dans le monde 2008* montrait que presque toutes les migrations contemporaines étaient liées au travail et à l'emploi. Les Etats Membres avaient demandé des informations concernant la collaboration de l'OIM avec d'autres organisations, ses

vues quant aux répercussions de la crise financière mondiale et les mesures qu'elle prenait pour encourager la migration régulière. La Commission européenne avait appelé l'attention sur son financement des activités politiques, en tant que gage du soutien de l'Union européenne à l'Organisation.

d) Migration et environnement

193. Le document sur la thématique migration et environnement (SCPF/21) avait fait ressortir les liens entre le changement climatique, la dégradation de l'environnement et les migrations. L'Organisation collaborait avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres intervenants afin de constituer une base de témoignages en la matière, de recenser les failles au niveau du droit, des politiques et des pratiques, et, plus important encore, de mettre au point des approches pratiques et coopératives permettant de répondre à cette question suscitant une inquiétude croissante.

194. Le Comité permanent avait pris note des quatre exposés faits par l'Administration et des observations des Etats Membres et des observateurs. Le Président du Comité permanent avait indiqué que les Etats Membres devraient orienter l'Administration quant aux thèmes de débats futurs, et une délégation avait suggéré que la Stratégie de l'OIM adoptée en juin 2007 soit débattue à l'occasion de la quatre-vingt-seizième session du Conseil, avec un suivi régulier lors de l'une des deux sessions annuelles du Comité permanent.

ii) Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – rapport d'activité pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2008 (SCPF/23)

195. L'Administration avait présenté le document SCPF/23 consacré au Fonds 1035. Environ 4,5 millions de dollars E.-U. avaient été réservés en 2008 pour les lignes de crédit 1 et 2 du Fonds, et quelque 80 % de la totalité de ces fonds avaient été alloués à la fin du troisième trimestre de 2008 en faveur de 33 projets nationaux et régionaux dans 50 pays. Les fonds restants seraient alloués aux projets en cours de finalisation ou d'attente d'approbation finale. Plusieurs délégations avaient fait état des projets du Fonds 1035 dont elles avaient bénéficié. Le groupe africain avait lancé un appel aux pays africains en retard de paiement de leurs contributions assignées pour qu'ils s'en acquittent afin de pouvoir bénéficier de la deuxième ligne de crédit du Fonds.

196. Le Comité permanent avait pris note du document SCPF/23.

197. L'Administration a informé le Conseil sur l'état du financement du Fonds 1035 et remercié les Etats Membres ayant fourni des contributions substantielles à l'appui de ces activités.

iii) Déclaration d'un représentant de l'Association du personnel

198. Après avoir souhaité la bienvenue au nouveau Directeur général, le Président du Comité de l'Association du personnel s'était félicité de sa décision d'effectuer une enquête de satisfaction au sein du personnel. Le Comité de l'Association du personnel avait collaboré étroitement avec l'Administration dans un certain nombre de domaines, dont la révision du

Statut et Règlement du personnel, et aussi à propos de l'imposition du personnel de l'OIM résidant en France voisine. Le Représentant de la France avait fait savoir que des discussions étaient en cours au niveau ministériel en France pour résoudre cette question de l'impôt sur le revenu. Le Directeur général avait réitéré son engagement en faveur d'un système de gestion du personnel équitable et transparent, de nature à donner aux membres du personnel le sentiment que leur contribution était appréciée et reconnue.

199. Le Comité permanent avait pris note de la déclaration du Président du Comité de l'Association du Personnel et de la réponse faite par le Directeur général.

iv) Rapport sur la gestion des ressources humaines à l'OIM (MC/INF/291)

200. L'Administration avait donné un tableau d'ensemble des développements essentiels intervenus sur les plans des ressources humaines, de la délocalisation et du système PRISM. Plusieurs Etats Membres avaient fait part de leur inquiétude concernant la sous-représentation de certaines nationalités ou régions dans la structure administrative de l'Organisation et avaient demandé à l'Administration de traduire ses promesses en actes. L'Organisation devrait se tourner vers les Nations Unies en tant que modèle de répartition géographique équitable. L'Administration avait affirmé son engagement à améliorer cette situation.

201. Le Comité permanent avait pris note du document MC/INF/291.

202. Un délégué a fait observer que, sur les 39 Etats Membres africains, treize seulement étaient représentés dans la liste des candidats à des postes au sein du personnel. Si la question de la dotation en effectifs était une question délicate, certains pays comptaient jusqu'à 20 membres du personnel, alors que d'autres comme le Bénin n'en avaient qu'un seul et avaient cependant été exclus de la liste des pays autorisés à soumettre des candidatures. Il conviendrait de réexaminer la possibilité pour l'Afrique de se faire représenter de manière équitable au sein de l'Organisation sans appliquer des règles qui s'avéraient contreproductives dès lors qu'on les appliquait de manière trop stricte.

203. Le Directeur général avait reconnu l'importance d'une représentation géographique appropriée au niveau de la dotation en effectifs de l'Organisation pour en faire une organisation juste et équitable. Il prenait l'engagement de réexaminer régulièrement la question, mais se disait dans l'incapacité de faire des promesses à cet égard. Il a invité toutes les délégations à rappeler à leurs gouvernements de s'informer régulièrement sur les avis de vacances de poste dans l'Organisation et de soumettre des candidatures appropriées lorsque c'était possible.

v) Le point sur la délocalisation (SCPF/22)

204. L'Administration avait fourni des informations sur la manière dont les centres administratifs de Manille et de Panama avaient évolué. Leurs rôles étaient clairement définis et des efforts étaient faits pour veiller à ce qu'ils se complètent l'un l'autre et non à ce que leurs activités se chevauchent. Le Centre administratif de Manille avait accueilli tout un ensemble de fonctions administratives; il fournissait un soutien à la mise en place de PRISM et appuyait tous les bureaux extérieurs de même que le Siège dans les domaines de la sécurité du personnel, des finances et des ressources humaines. Le Centre administratif de Panama tirait avantage du

décalage horaire et de ses capacités en matière linguistique pour compléter les services assurés par Manille, essentiellement en direction des bureaux extérieurs de la région et de l'ensemble du personnel local dans le monde.

205. Le Comité permanent avait pris note du document SCPF/22.

206. Le Conseil a pris note des documents en question et approuvé les recommandations du Comité permanent.

CONCLUSIONS PRELIMINAIRES DU DIRECTEUR GENERAL

207. Présentant ses conclusions préliminaires à l'issue des délibérations du Conseil, le Directeur général a affirmé que l'Organisation œuvrerait dans le sens d'un affermissement des trois priorités énoncées dans son allocution d'ouverture – l'adhésion pleine et entière des Etats Membres, les partenariats de collaboration et le professionnalisme du personnel – en appliquant cinq grandes orientations stratégiques: a) maintenir l'avantage comparatif de l'Organisation; b) maintenir et développer des activités et des programmes fer de lance, notamment en ce qui concerne les mécanismes consultatifs régionaux; c) s'engager de manière concertée et réfléchie dans des domaines nouveaux, par exemple dans celui de l'aide à la tenue d'élections et celui du changement climatique; d) renforcer les services que rend l'OIM à ses Membres sur le plan de l'élaboration de politiques; et e) renforcer les partenariats.

208. D'un point de vue stratégique, l'OIM mettrait l'accent sur ses douze activités stratégiques énumérées dans le document de stratégie, en accord avec son mandat, tout en évitant un "élargissement rampant de mandat". Elle mettrait particulièrement l'accent sur la migration de main-d'œuvre, la lutte contre la traite, le renforcement de capacités, la coopération technique et les activités déployées dans les situations d'urgence.

209. Plusieurs questions s'étaient révélées particulièrement préoccupantes pour les Etats Membres. La première était la crise économique et financière et ses répercussions sur les migrations. Les bureaux extérieurs de l'OIM surveilleraient l'évolution dans ce domaine, et l'Organisation fournirait aux Etats Membres des rapports périodiques sur leurs conclusions, tout en proposant des mécanismes de réponse et des activités susceptibles d'y faire face de manière appropriée. Le Groupe mondial sur la migration mettrait lui aussi l'accent sur la question.

210. Un deuxième domaine d'inquiétude était celui des droits humains des migrants, qui seraient au centre du Dialogue international sur la migration de 2009 et de la quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil. A cet égard, l'OIM s'efforcera de faire davantage pour éviter que les migrants ne soient victimes de préjugés et rendre les sociétés des pays d'accueil conscientes du rôle et de l'apport des immigrants.

211. Un thème encore plus sensible avait été celui du Programme et Budget de l'OIM et de la réforme structurelle. Le fait que les Etats Membres aient accepté d'augmenter l'allocation de la partie administrative du budget était un signe de leur confiance grandissante dans l'Organisation, et l'Administration collaborerait avec eux pour effectuer les ajustements de

structure nécessaires et garder au Programme et Budget son caractère prévisible et sa transparence.

212. Le Directeur général a conclu en mettant en exergue trois autres points qui l'avaient frappé plus particulièrement: l'importance attachée par les Etats Membres au Dialogue international et à la coopération dans le cadre des processus consultatifs régionaux et mondiaux; leur évaluation du rapport *Etat de la migration dans le monde 2008* en tant qu'instrument précieux pour les décideurs, les praticiens, les universitaires et la société civile; et enfin leur débat constructif sur les aspects polymorphes de la migration de retour dans le cadre du Dialogue international sur la migration.

AUTRES QUESTIONS

Groupe de travail sur les revenus discrétionnaires

213. Le Président a informé le Conseil que le Groupe de travail à composition non limitée sur les revenus discrétionnaires s'était réuni le 20 novembre 2008. Il a suggéré que l'Administration poursuive ses discussions à ce sujet en 2009 au niveau technique, de façon à renforcer la compréhension des questions financières et budgétaires de l'OIM par les Etats Membres, et en particulier les sources des revenus discrétionnaires et leur application.

LIEUX ET DATES DES PROCHAINES SESSIONS *

214. Le Conseil a adopté la résolution n° 1178 concernant sa prochaine session ordinaire et a invité le Comité exécutif à se réunir en juin 2009. Les dates provisoires étaient: du 23 au 26 novembre 2009 pour le Conseil et le 23 juin 2009 pour le Comité exécutif. Les dates provisoires de la quatrième et de la cinquième sessions du Comité permanent des programmes et des finances étaient: les 5 et 6 mai 2009 et la dernière semaine d'octobre 2009 respectivement.

215. Le Conseil a encore adopté la résolution n° 1179 sur la quatre-vingt-dix-septième session (extraordinaire) du Conseil. Les dates provisoires de cette session, à l'occasion de laquelle les Etats Membres seraient appelés à élire un Directeur général adjoint, étaient fixées aux 24 et 25 juin 2009.

* Certaines de ces dates ont ensuite été modifiées suite à un conflit de dates avec d'autres réunions ou à l'impossibilité de trouver une salle. Veuillez trouver ci-dessous les dates confirmées de toutes les réunions des organes directeurs en 2009:

11-12 mai 2009	4 ^{ème} Comité permanent des programmes et des finances
26 juin 2009	106 ^{ème} Comité exécutif
29-30 juin 2009	97 ^{ème} Conseil (extraordinaire)
27-28 octobre 2009	5 ^{ème} Comité permanent des programmes et des finances
23-26 novembre 2009	98 ^{ème} Conseil

Annexe I

PREMIER RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL AU CONSEIL

1. C'est pour moi un réel honneur et un plaisir de dresser ce premier rapport, en qualité de nouveau directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations, à l'occasion de cette quatre-vingt-seizième session du Conseil.

Le point sur les consultations

2. Ma priorité, au cours des premières semaines très intenses de ma prise de fonctions, a été de tenir des consultations et de focaliser mon attention sur les besoins, les intérêts et les préoccupations des Etats Membres, nos partenaires organisationnels et le personnel de l'OIM.

3. J'ai eu des échanges de vues bilatéraux animés avec les représentants des Etats Membres à Genève et dans les capitales, et j'ai tenu des consultations avec des groupes régionaux ou des missions permanentes à Genève. J'ai noué des contacts utiles dans des forums multilatéraux à Montevideo, Dakar, Paris et Manille, pour ne citer que ceux-là.

4. Dans le même temps, j'ai pris contact avec d'autres organisations internationales, et en particulier celles du système des Nations Unies. La participation active de l'OIM au Groupe mondial sur la migration (GMG) revêt une importance spéciale à cet égard. Je me réjouis de ce que nous soyons en mesure de fournir une plate-forme à ce Conseil où les membres peuvent interagir avec le GMG, et je suis particulièrement reconnaissant au Secrétaire général de la CNUCED, M. Supachai Panitchpakdi, qui préside actuellement le GMG, d'avoir bien voulu accepter de diriger les débats de cette table ronde. Notre engagement au côté de nos partenaires humanitaires dans le cadre de l'IASC et aussi en tant que partie intégrante de l'approche de responsabilité sectorielle, est un autre élément de première importance pour nous. Je me réjouis de participer pour la première fois, avec mes collègues chefs de secrétariat, à la réunion de l'IASC qui se tiendra dans deux semaines à New York, car cela me donnera l'occasion de souligner notre engagement. Au niveau national, l'OIM est à présent accueillie presque partout au sein des équipes de pays des Nations Unies, suite à la prise de conscience de l'interaction de nos activités sur celles de nos collègues des Nations Unies et réciproquement. Ceci s'accorde en outre avec le processus de réforme en cours des Nations Unies et avec les efforts déployés dans le cadre de l'Initiative "Unis dans l'Action". L'OIM a pris part à quasiment chaque pilote initial, comme cela a été dit au CPPF, et nous continuerons de vous tenir régulièrement informés des répercussions de ce processus pour l'Organisation.

5. D'autres partenariats importants continuent de prendre de l'ampleur, notamment avec les membres de la sphère commerciale et les ONG, comme en atteste l'admission, plus tôt dans la journée, de nouveaux observateurs. Je salue ce développement, que j'interprète comme traduisant l'importance témoignée au domaine dans lequel nous œuvrons, et de la valeur des efforts collectifs.

6. J'ai également ouvert des voies de communication essentielles avec mon personnel, tant au Siège que sur le terrain, à l'occasion d'une première réunion consultative avec les chefs

des bureaux régionaux et des missions spéciales de liaison de l'OIM, d'assemblées générales du personnel du Siège, et de réunions quotidiennes de l'équipe de direction. Au travers de ces rencontres, j'ai pu me faire une idée de la situation par moi-même et recueillir de première main le regard que porte le personnel sur les forces et les faiblesses de l'Organisation. Par ailleurs, nous avons entrepris de planifier une série de réunions avec le personnel sur le terrain et souhaitons à terme couvrir l'ensemble des régions.

Prise du pouls de l'Organisation

7. Sur la base de ces interactions précoces mais substantielles avec les parties prenantes de l'OIM, j'aimerais partager avec vous quelques observations et réflexions personnelles et je vous invite à y répondre dans une discussion interactive.

8. Permettez-moi d'aborder brièvement quelques considérations administratives de base. S'agissant des questions de personnel, de budget et d'administration, le besoin s'impose d'une révision et d'une réforme des structures et des procédés pour affûter la capacité administrative de l'OIM, affermir sa croissance et son expansion et fixer le cap pour les cinq à dix années à venir à la lumière de la stratégie adoptée par les Etats Membres. J'ai annoncé que les structures organisationnelles feraient l'objet d'un réexamen par des spécialistes extérieurs à l'Organisation. J'ai également évoqué la conduite d'une enquête exhaustive sur la satisfaction du personnel. J'ai l'intention de communiquer le résultat regroupé de ces efforts aux Etats Membres à l'occasion des sessions des organes directeurs au printemps 2009.

9. Mon attention a été attirée sur le fait que certains Etats Membres éprouvent des difficultés à régler leurs contributions assignées. Afin de leur venir en aide, nous proposons un plan de rééchelonnement souple qui simplifiera et encouragera le règlement des montants restant dus. Ceci permettra aux Etats Membres concernés de remplir les conditions pour bénéficier des projets pouvant être financés par le Fonds 1035 (deuxième ligne de crédit).

10. L'acceptation des amendements à la Constitution reste pour l'Organisation une question d'importance, sachant que ces amendements visent à renforcer les structures et à rationaliser le processus décisionnel de l'OIM. J'invite les Etats qui n'ont pas encore ratifié lesdits amendements à le faire dans les meilleurs délais possibles.

11. Dans une perspective plus large, j'observe avec plaisir que l'OIM est une organisation solidement représentée par plus de 6.000 agents compétents et dévoués, officiant dans plus de 400 lieux à la surface du globe, pour accomplir la réalisation d'un large éventail de programmes et de projets axés sur la fourniture de services. L'OIM est une organisation d'envergure véritablement internationale, comptant des Membres dans toutes les régions du monde, lesquels affichent un large éventail de perspectives sur la question migratoire.

12. L'OIM est aussi une organisation qui a connu une croissance considérable au cours de la décennie écoulée. Qu'on la mesure par le nombre des Membres, les dépenses, le nombre de projets et de bureaux ou les effectifs, cette progression est tout à fait significative. Elle témoigne avec éloquence des efforts déployés par mes prédécesseurs. Cette croissance découle également de la prise de conscience croissante, ces dernières années, de l'émergence du fait migratoire en tant que question d'importance internationale. Avant toute chose, elle reflète peut-être le désir des Etats Membres de l'OIM de se doter d'une organisation véritablement représentative.

13. L'OIM se caractérise par la rapidité et l'efficacité de ses services, un mode de fonctionnement entrepreneurial et soucieux de la maîtrise des coûts, des structures administratives légères et adaptables, ainsi qu'une forte présence à l'échelle mondiale. La structure administrative de l'OIM est fortement décentralisée et orientée vers les bureaux extérieurs. La vaste majorité des services qu'elle assure sont le résultat de projets à objectif déterminé, pour lesquels le temps et les crédits disponibles ne sont pas illimités. Cependant, la croissance dans un environnement politique en évolution rapide a amené avec elle son propre cortège de difficultés et de dilemmes. Je me contenterai de citer quelques-uns des points qui ont été portés à mon attention avec une certaine insistance: l'inadéquation de la structure administrative de base face à la croissance exceptionnellement forte de l'Organisation – cette structure doit être renforcée; la relation entre cette structure de base et la stratégie minutieusement articulée et adoptée par les Membres en 2007 – elle doit encore être définie; quant à la multiplicité des secteurs d'activités, à l'éventail des différents types de projets et à l'intensité des opérations quotidiennes, ils constituent un réel défi à la cohérence organisationnelle et à la fourniture d'un soutien approprié au personnel comme à nos partenaires dans l'action.

14. La nette impression que j'ai recueillie de mes contacts avec les Etats Membres est qu'ils sont pleinement conscients de la place et de l'importance de la migration dans le monde contemporain. Ils réalisent que les processus migratoires évoluent rapidement et attendent de l'OIM qu'elle se montre un partenaire encore plus efficace qu'auparavant dans la quête et la fourniture de services et de conseils pour répondre à leurs besoins spécifiques.

15. En même temps, j'ai aussi le sentiment bien net que mes collègues de l'OIM, que ce soit au Siège ou sur le terrain sont sérieusement préoccupés par des questions qui leur sont propres et qui concernent la sécurité de l'emploi, le déroulement des carrières, ou encore l'équité et la transparence dans la prise de décisions.

16. Un bref regard en arrière suffit pour se rendre à l'évidence que l'OIM a su faire preuve des capacités et de l'adaptabilité nécessaires face aux perspectives changeantes des Etats Membres en matière migratoire et, par voie de conséquence, à leurs exigences changeantes en termes de politiques et de programmes.

17. Dans les années 50 et 60, l'Organisation, qui s'appelait encore Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, mettait fortement l'accent sur le travail à accomplir pour transférer dans les pays du nouveau monde de vastes populations d'Européens déplacés se trouvant sans ressources économiques au lendemain de la seconde guerre mondiale, et sur le suivi à assurer à l'arrivée après avoir assuré leur transport. Dans les années 70 et 80, l'OIM s'est une fois encore montrée prête à intervenir, en partenariat avec le HCR et d'autres organisations internationales, dans le cadre de vastes programmes de réinstallation de réfugiés et autres personnes ayant besoin d'une aide humanitaire, notamment en Asie du Sud-Est et en Amérique centrale.

18. Les deux dernières décennies ont été une époque de croissance, d'expérimentation et de diversification considérables, dans la mesure où ont été créés ou renforcés divers champs d'activités tels que les opérations d'urgence, la facilitation des mouvements de main-d'œuvre, les retours volontaires assistés et la réintégration, la lutte contre la traite, la coopération technique, les thématiques migration/développement et migration/santé, les consultations, le conseil et la recherche en matière politique, et le droit international de la migration. Ces deux

décennies ont été une ère d'explorations, de questionnements et d'expérimentations, destinés pour bonne part à déterminer la place économique et sociale qu'il convenait d'assigner à la mobilité humaine en cette période de conditions économiques fluctuantes.

Les perspectives

19. Cette session du Conseil est à la fois le lieu et le moment qui conviennent pour nous interroger tous ensemble sur ce que nous réserve l'avenir.

20. Nous avons la possibilité de réfléchir au sens à donner au mot "migration" à la lumière des besoins et des attentes actuels et en devenir. Il ne s'agit pas ici d'engager un processus normatif. Ce ne serait guère à conseiller, compte tenu de la diversité des Membres et de la propension de ce concept à se métamorphoser au gré des circonstances sociales, économiques et politiques changeantes. Au contraire, cette session nous offre l'occasion de recenser les points, les intérêts, les défis et les inquiétudes qui mobilisent principalement nos esprits cependant que nous nous efforçons de faire en sorte que la migration profite à tous. Parallèlement, nous pouvons réfléchir au type d'institution que devrait être l'OIM, en termes de structures, de rôle et de fonctions, pour aborder efficacement toutes ces questions.

21. Tandis que nous laissons à notre intelligence et à notre imagination collectives le soin d'empoigner ces différentes questions, nous ne pouvons cependant pas ignorer "l'éléphant qui s'est invité dans le salon". A mesure que la crise financière mondiale s'installait ces derniers mois, plusieurs questions intéressant directement les décideurs et les gestionnaires de programmes migratoires sont revenues avec insistance:

- Quels effets aura le ralentissement économique mondial sur les migrations?
- Les travailleurs migrants verront-ils leur emploi menacé?
- Leur capacité de gain en souffrira-t-elle?
- Cela entraînera-t-il une diminution significative des rapatriements de fonds?
- Quels effets cela aura-t-il sur les pays d'origine, au niveau des communautés et des familles?

22. C'est certain, une prudence extrême s'impose dès lors que l'on tente de déterminer les conséquences migratoires possibles de la crise financière. D'une part, cette crise n'a pas fini de déployer ses effets et les perspectives restent incertaines. D'autre part, comme c'est habituellement le cas, on ne dispose que de peu de données, et les instruments de mesure sont émoussés. Certains effets pourraient se faire sentir aujourd'hui, alors qu'ils découlent de circonstances qui étaient antérieures à la crise.

23. Néanmoins, on pourrait difficilement ne pas être d'accord avec les observateurs qui prédisent une baisse des opportunités en matière de migration. Certaines décisions politiques ont déjà été prises dans ce sens, et d'autres sont à l'examen. Les effets de telles décisions peuvent ne pas être ressentis partout de la même façon. Des secteurs tels que la construction, l'agriculture et le tourisme pourraient être gravement touchés. En revanche, la demande pour des services dans le secteur des soins de santé ou celui des soins aux personnes âgées pourrait ne pas s'en ressentir.

24. A la lumière des derniers chiffres disponibles, après plusieurs années de forte croissance, les rapatriements de fonds à destination des pays en développement ont commencé à ralentir durant le troisième trimestre de 2008 et resteront vraisemblablement stables au cours du quatrième trimestre. Officiellement, ceux des transferts de fonds à destination des pays en développement qui laissent des traces devraient atteindre un total de 283 milliards de dollars E.-U. en 2008, alors qu'ils avaient été de 265 milliards en 2007. Mais en termes réels, on s'attend à une baisse du PIB mondial qui passerait de 2 % en 2007 à 1,8 % en 2008. Cependant, compte tenu de ce que les tendances des rapatriements de fonds vont souvent à contre-courant du tableau d'ensemble en temps de crise économique ou de récession au niveau national, on escompte que le volume des fonds rapatriés ne sera que peu affecté par comparaison à de nombreuses autres catégories de flux financiers destinés aux pays en développement, et que leur diminution pourrait bien être inférieure à celle des flux de capitaux privés ou officiels. Les estimations de la Banque mondiale donnent une fourchette relativement large de diminutions possibles, allant de 0,9 à 6 %, mais quoi qu'il en soit, il est probable que l'économie d'un grand nombre de pays bénéficiaires sera sérieusement touchée.

25. Compte tenu du climat économique actuel, il existe un risque de voir les migrants montrés du doigt et stigmatisés. Un effort concerté s'impose pour éviter cela et faire en sorte que les migrants soient perçus de manière juste et équilibrée. Nous devons aussi poursuivre notre travail d'éducation du public concernant l'apport des migrants à la vie économique, sociale et culturelle et souligner une nouvelle fois le respect des droits humains des migrants en tant qu'objectif stratégique de l'Organisation. Cette année, nous avons vu l'importance considérable qu'accordent les Etats – ainsi qu'en ont témoigné nos bureaux extérieurs – à l'importance du respect des droits humains des migrants en tant que priorité essentielle des gouvernements d'accueil, comme l'ont montré aussi les réunions qui ont eu lieu entre Etats au niveau régional et plus récemment au sein du FMMD. L'Organisation considère cela comme un développement positif dans la voie d'une exploitation maximale des avantages de la migration pour toutes les parties concernées.

26. L'OIM surveillera l'évolution, analysera les tendances à mesure qu'elles se dessinent et tiendra les Etats Membres informés. Les services en charge des relations avec les médias et de l'information du public continueront eux-aussi d'éclairer le débat public et de clarifier les perceptions.

27. Tandis que nous focalisons notre attention sur des observations qui présentent un intérêt spécifique et immédiat, nous ne pouvons cependant pas nous permettre d'ignorer certains faits de nature plus générale. Il s'agit de conclusions qui rejoignent en grande partie celles du rapport *Etat de la migration dans le monde 2008*, lequel vous sera présenté sous peu. Premièrement, la crise financière nous rappelle l'interconnexion et l'interdépendance des sociétés modernes. Elle nous dit que les efforts nationaux isolés ont peu de chance de conduire à des solutions efficaces et durables lorsqu'il s'agit de traiter de questions internationales complexes. Et nous ferions bien de nous inspirer des circonstances actuelles, qui montrent que la migration fait pleinement partie du tissu de l'économie mondiale.

28. Pendant que la communauté internationale s'occupe à reconstruire le système économique, une opportunité sans précédent pourrait se présenter de faire valoir en quoi la migration peut le mieux y contribuer. Les nombreux aspects de la mondialisation – tels que ceux adoptés par la communauté internationale pour faciliter les mouvements de capitaux, de biens et de services – ont créé, volontairement ou non, un contexte dans lequel la mobilité

humaine tente de s'affirmer comme jamais auparavant. Les formes de mobilité sont plus diverses et plus étroitement liées les unes aux autres qu'elles ne l'ont jamais été par le passé; et au centre de cet entrelacs fait de mouvements de courte et de longue durée, unidirectionnels et circulaires, internes et internationaux, réguliers et irréguliers, on trouve d'importants intérêts économiques. Ceux de ces intérêts qui surclassent tous les autres sont les objectifs liés à l'emploi.

29. Dans le long terme, avec ou sans crise financière, le défi crucial qui se pose à la communauté internationale, et plus spécifiquement aux Membres de l'OIM, consiste à s'assurer que le monde est mieux équipé pour gérer cette forme de la mondialisation que représente la mobilité humaine. A mes yeux, ce que doit offrir aujourd'hui l'OIM, c'est une mobilisation radicalement différente de celle qui a conduit à la mise sur pied de programmes de migration à la fin de la seconde guerre mondiale, ou aux programmes de réinstallation et d'intégration des années 70 et 80, c'est-à-dire une mobilisation s'appuyant sur les enseignements de ces dernières années, pour aider les Etats Membres à gérer les très nombreuses formes de la mobilité découlant des interactions économiques, sociales et culturelles à l'échelle mondiale.

30. Le concept de gestion ne doit pas être compris ici dans son sens étroit, c'est-à-dire celui qui renvoie à l'idée de contrôle ou de restriction, mais évoquer plutôt une gouvernance efficace des différentes formes de mobilité, selon une vision large et dans une perspective à long terme. Sans les fondements nécessaires – des politiques complètes et cohérentes, des structures juridiques et administratives équitables et fonctionnant correctement, un personnel bien formé –, les gouvernements ne seront pas armés comme il convient pour exploiter les avantages potentiels de la migration. Aider les gouvernements à acquérir les capacités essentielles permettant de gérer les mouvements de personnes à l'intérieur comme à l'extérieur de leur territoire, que ce soit pour le travail, les études, le regroupement familial, ou en quête de secours, est une entreprise vouée à rester l'une des tâches principales de l'OIM.

Amélioration de la rationalité et de l'efficacité institutionnelles

31. Pour relever ce défi essentiel, parmi d'autres, je suggérerai l'adhésion à trois principes d'action:

- **L'adhésion pleine et entière des Etats Membres**, tous les Etats Membres étant en mesure de contribuer à la réflexion et à la planification stratégiques, et déterminés à s'engager dans une communication ouverte et transparente.
- **Les partenariats de collaboration** – Etant donné la complexité du fait migratoire, de ses nombreuses facettes économiques, sociales et culturelles et de ses solides liens avec d'autres domaines politiques, l'OIM ne peut pleinement assumer sa mission sans nouer de solides partenariats de travail avec d'autres parties prenantes, à commencer par les Etats Membres, mais aussi avec d'autres organisations internationales, des ONG et des entités du secteur privé. Notre but doit toujours être d'avoir des relations de collaboration et non de concurrence. L'OIM est mandatée par ses Etats Membres pour traiter de la question migratoire dans ses nombreux aspects. Dans le même temps, nous reconnaissons le précieux savoir-faire des autres institutions et entités dans certains aspects de la question migratoire. Nous saluons leur engagement.

- **Le professionnalisme** du personnel, l'Organisation dans son ensemble pratiquant une culture de croissance professionnelle et de développement, et tous les fonctionnaires méritant respect et dignité.
32. A la lumière de ces principes, ma vision de l'OIM est celle d'une organisation qui:
- maintient son avantage comparatif en termes d'éthique sur le terrain opérationnel, de réactivité, d'efficacité dans l'action et d'efficacité dans l'intervention;
 - maintient et développe des activités fer de lance, notamment en ce qui concerne la thématique migration/développement, la migration de main-d'œuvre – y compris la migration circulaire –, la lutte contre la traite et les interventions d'urgence et le renforcement des capacités;
 - continue à jouer un rôle important dans le soutien aux processus consultatifs régionaux et dans le cadre du FMMD, en facilitant la mise au point des agendas de ces entités et en les encourageant à échanger des connaissances et des expériences;
 - s'engage de manière concertée avec ses partenaires dans des domaines nouveaux ou en expansion, par exemple migration et commerce, migration et environnement ou migration et santé;
 - renforce les services qu'elle rend aux Membres sur le plan de l'énonciation de politiques, notamment par la création d'espaces de dialogue politique, et par l'acquisition de savoir-faire en matière de collecte de données, d'analyse et de recherche, et d'identification des meilleures pratiques.
33. J'ai confiance qu'avec votre aide, l'OIM saura cibler plus clairement et plus résolument ses activités tout en continuant de servir ses parties prenantes comme elle l'a fait jusqu'ici.

Annexe II

ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Mesdames et Messieurs les Ministres, Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués,

1. C'est un honneur et un plaisir de m'adresser à vous aujourd'hui à l'occasion de cette 96^{ème} session du Conseil de l'OIM.
2. Je voudrais commencer par des remerciements tout spéciaux au Président sortant, Son Excellence l'Ambassadeur Javier Garrigues (Espagne), pour la diligence dont il a fait montre et qui nous a permis de gérer avec compétence et de manière transparente le processus d'élection du Directeur général.
3. Je voudrais également remercier notre nouveau Président du Conseil, Son Excellence l'Ambassadeur Germán Mundaraín Hernández (République bolivarienne du Venezuela), ainsi que les membres de son bureau à l'occasion de leur élection. Je tiens à lui réitérer mon engagement et mon soutien à l'heure où il doit diriger les travaux du Conseil dans une période qui s'annonce particulièrement active sous la nouvelle direction de l'OIM.
4. Je voudrais également souhaiter une chaleureuse bienvenue et féliciter le Royaume d'Arabie Saoudite, l'Etat du Qatar et l'autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), ainsi que l'organisation "Décembre 18" pour leur admission à l'OIM en qualité d'observateur.
5. Pour finir, j'adresse également mes salutations à toutes les délégations ici présentes qui, pour certaines, sont venues de loin pour assister à cette session du Conseil. Je voudrais aussi saluer mes collègues de l'OIM.

Mesdames et Messieurs,

6. Comme mon mandat de Directeur général adjoint vient à expiration en septembre 2009, c'est aujourd'hui la dernière fois que j'ai l'occasion de m'adresser au Conseil pour vous rendre compte de mes activités annuelles. Pour l'occasion, je privilégierai trois considérations majeures.
7. La première de ces considérations concerne mon parcours couvrant les deux mandats pendant lesquels j'ai eu l'honneur et le privilège de servir les Etats Membres de l'OIM en ma qualité de Directeur général adjoint.
8. Au préalable, j'aimerais porter à votre attention qu'au cours des neuf années écoulées, j'ai consciencieusement tenu un journal de bord des initiatives menées à bon port, mais aussi de celles dans lesquelles je n'ai pas atteint mes objectifs. J'ai trouvé cette façon de procéder extrêmement précieuse en ce sens qu'elle m'a permis de changer de cap lorsque les circonstances l'exigeaient, pour m'assurer de la pertinence de mes actions dans la mesure du possible, mais aussi de créer des repères pour l'avenir.

9. Le Programme *Migrations pour le développement en Afrique (MIDA)* a été l'un des points essentiels à mon ordre du jour pendant mes deux mandats à l'OIM. En effet, j'ai toujours été convaincue que la migration était globalement un phénomène positif. Depuis sa création en 2001 et au gré des conclusions d'évaluations et de recommandations internes et externes, le MIDA a évolué dans le sens d'un cadre programmatique, qui englobe tout un éventail de mesures axées sur le renforcement des effets que peuvent produire sur le développement, les réalités migratoires en constante mutation. Je pense qu'il ne serait pas excessif de dire que la progression du dialogue sur toute une série de questions migratoires entre l'Europe et l'Afrique a largement profité des efforts déployés dans le cadre du MIDA, si généreusement soutenus et financés par différents pays de l'Union européenne au fil des ans. A chacun d'entre eux, je tiens à exprimer mes vifs remerciements pour avoir su se convaincre de la pertinence de cette approche.

10. Nous tentons à présent de pérenniser la pertinence de nos efforts dans ce domaine dans l'intérêt des Etats Membres de l'Amérique latine, des Caraïbes, de l'Asie et de l'Afrique pour une recherche plus large des liens entre la migration et le développement. De la même manière, il me paraît crucial que nous soyons en mesure d'améliorer nos moyens de financement dans cet important domaine en renforçant la recherche du meilleur profit que l'on peut tirer de la migration dans un cadre politique précis et cohérent.

11. A cet effet, nous déployons actuellement des efforts afin de mettre au point une approche globale dans laquelle pourront s'inscrire les actions menées dans le domaine de la thématique migration/développement, en nous appuyant sur l'expérience acquise à ce jour grâce au MIDA, ainsi que sur d'autres expériences programmatiques faites ailleurs à propos de cette même thématique. Je m'empresse d'ajouter que le cadre politique qui guidera en fin de compte nos efforts dans ce domaine ne fera que traduire le choix que vous aurez fait, vous les Membres qui présidez à la destinée de cette Organisation.

12. En prise directe avec les efforts déployés dans le cadre du MIDA, je tiens à signaler une initiative nouvelle en réponse aux demandes d'assistance émanant de plusieurs Etats Membres en développement pour remédier à la pénurie de savoir-faire national concernant la politique et les pratiques migratoires. Pour compléter nos efforts en cours en vue de satisfaire ce besoin par l'action que nous menons dans le cadre du Programme de renforcement de capacités en matière de gestion des migrations (CBMM), nous sommes en train de mettre sur pied une initiative par laquelle des réseautages d'universités tant dans le sens nord-sud que dans le sens sud-sud seront organisés afin d'échanger et de partager des compétences. L'aboutissement sera l'inscription, dans les programmes de l'enseignement supérieur, de matières diverses consacrées aux questions migratoires. Cette entreprise, lorsqu'elle aura pris son plein essor, assurera la production continue, d'universitaires, de décideurs et de praticiens parfaitement au fait du problème migratoire dans les pays en développement. Ceci constituera un complément appréciable aux efforts existants de renforcement de capacités dans ce secteur critique de la gouvernance moyennant une approche plus durable. Il va sans dire que cela permettra en outre l'éclosion d'une réserve de spécialistes dans laquelle pourront venir puiser à l'avenir des organisations internationales telles que la nôtre.

13. Si l'OIM est fermement convaincue que la migration est globalement une réalité positive offrant le potentiel de favoriser le développement dans les pays d'origine, nous devons aussi être conscients du besoin de politiques cohérentes en matière de développement,

tenant pleinement compte des questions pertinentes qui se posent dans tous les domaines, y compris celui de la migration. D'où les efforts que j'ai inlassablement déployés en faveur de l'intégration de la migration dans les stratégies nationales de développement et dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté des pays en développement (DSRP). Je n'ai aucun doute que tous ces efforts constituent un pas important vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

14. C'est pourquoi j'applaudis le choix qu'a fait récemment le Gouvernement grec de traiter de cette même question – l'intégration de la migration dans les DRSP et dans les stratégies nationales – en tant que thème du troisième Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD 3) devant avoir lieu à Athènes en 2009. Cette décision me rend confiante dans le sens que le FMMD 3, comme ses prédécesseurs, constituera à n'en pas douter une étape positive dans la dotation des pays en développement en outils dont ils ont besoin pour pouvoir exploiter plus complètement les avantages que peut offrir la migration dans la perspective de leur propre développement.

15. Pour poursuivre sur le thème de mes réalisations, je voudrais à présent mettre l'accent sur ce que nous avons accompli durant ma mandature de Directeur général adjoint sur le plan des partenariats et de l'expansion de l'Organisation.

16. Nous en convenons tous, les questions migratoires sont pluridimensionnelles par nature et exigent par conséquent une approche faisant intervenir un ensemble d'acteurs afin que les défis que posent ces questions soient pris en compte en parfaite connaissance de leur complexité.

17. Je ne crains pas d'affirmer que les efforts que j'ai déployés au fil des ans ont permis un accroissement significatif du nombre des organisations qui se sont jointes à nos débats sur la migration, et à un engagement plus ferme de celles qui nous accompagnaient déjà.

18. D'ardents efforts prenant parfois appui sur le travail accompli par mes prédécesseurs ont fait de la migration l'un des thèmes de discussion et des domaines d'action de l'Assemblée générale des Nations Unies, de la Division des Nations Unies pour la promotion de la femme, du Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes, d'institutions spécialisées des Nations Unies telles que l'UNIFEM, le FNUAP, l'UNICEF, l'OMS, l'ONUSIDA et l'INSTRAW. D'autres organes des Nations Unies tels que l'ONUDES, le DOMP et ses agences économiques régionales, dont la CEA, sont aujourd'hui davantage conscientes des liens existant entre leur mandat respectif et le phénomène migratoire, et tous ces efforts n'y auront certainement pas été pour rien. De même, des organismes régionaux tels que le NEPAD, l'OIF et le Commonwealth, sont d'autres exemples d'institutions où la question migratoire fait aujourd'hui partie intégrante du débat politique grâce à cet inlassable effort de sensibilisation.

19. Clairement, les Etats Membres de l'OIM sont les moteurs de cette orientation stratégique à long terme et, dans ce sens, ils en sont le principal porte-voix. Parmi les autres intervenants ayant pu jouer un rôle clé en la matière, il faut encore citer les communautés économiques régionales (CER) composées d'un grand nombre de ces mêmes Etats qui sont membres de notre Organisation. C'est ainsi qu'une relation s'est nouée au cours des dix dernières années – ou a été fortement renforcée lorsqu'elle existait déjà – avec un grand

nombre d'organismes tels que l'UA, l'UE, les pays ACP, l'IGAD, la CEA, la CEDEAO, la CENSAD, l'OIC, la COMESA et l'UEMOA. Cette collaboration renforcée a permis d'assurer que les perspectives régionales des défis et des opportunités se présentant sur la scène migratoire donnent lieu à des dialogues, puis aux accords et aux initiatives qui ont en ont résulté.

20. Reconnaissant l'étendue de l'interconnexion du monde actuel découlant de la mondialisation, et consciente du besoin crucial d'approches régionales des questions migratoires, je n'ai jamais ménagé mes efforts au cours de la décennie écoulée pour faire entrer dans l'Organisation des Etats Membres de toutes les régions du monde, et plus particulièrement du continent africain, afin que l'Organisation internationale pour les migrations puisse se prévaloir d'un statut d'envergure véritablement mondial et universel, afin qu'elle soit ainsi en mesure de réaliser plus efficacement son mandat.

21. C'est également cette compréhension de l'interconnexion des actions entreprises dans un pays ou une région donnée avec celles se déroulant dans une autre région ou un autre pays qui m'ont conduite à veiller à ce que de vastes régions ne soient plus exclues d'une participation entière aux travaux de l'OIM par suite de l'obstacle des langues.

22. Pour cela il importait que les pays francophone fassent davantage partie intégrante de l'Organisation que cela n'était le cas au début de mon premier mandat en 1999, et c'est ce qui s'est produit. Aujourd'hui, non seulement l'OIM est une organisation davantage trilingue qu'elle ne l'était il y a dix ans, mais elle accomplit également bien davantage en Afrique francophone et en Asie. Le détachement d'experts associés de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et la conjugaison d'efforts visant à recruter des candidats francophones chaque fois que possible sont quelques-unes des mesures qui ont été mises en œuvre à cet effet.

23. Je crois juste de dire que les Etats du monde entier perçoivent aujourd'hui l'OIM d'une manière bien différente qu'il y a seulement dix ans en arrière. Dans une large mesure, cela s'explique par la place de plus en plus grande que prend la question migratoire. Jusqu'à un certain point, c'est dû également aux efforts conscients qui ont été déployés pour faire en sorte que les mesures prises par l'OIM intéressent l'ensemble des pays, quelle que soit la place qu'ils occupent sur le continuum migratoire, et non pas seulement quelques-uns d'entre eux. La migration ayant depuis longtemps cessé d'être un problème pouvant être géré au niveau national comme nous en sommes tous bien conscients, l'élargissement de l'Organisation a grandement facilité les dialogues intra-régionaux, régionaux et interrégionaux qui restent des plates-formes efficaces où on peut soulever les questions migratoires d'intérêt commun.

24. Il existe un domaine dans lequel je suis moins fière de mes accomplissements à ce jour. L'intégration de la lutte contre l'inégalité entre les sexes – à la fois sur le plan des décisions concernant les ressources humaines et sur celui de l'élaboration, de la planification, de la mise en œuvre et de la communication concernant les projets – est un domaine dans lequel il faut faire beaucoup plus encore. En dépit des efforts déployés pour que cette lutte contre l'inégalité entre les sexes soit intégrée à tous les aspects de l'action de l'OIM, les considérations de genre, bien souvent, ne sont encore soulevées que presque incidemment. Ceci étant dit, je n'ai aucun doute que, sous la direction éclairée du Directeur général Swing, nous évoluerons avec

ce type d'approche dans la lutte pour la prise en compte de la sexospécificité qui n'était parfois que de pure forme et n'allait pas au-delà de mesures purement symboliques.

25. A mes yeux, dix années passées dans des fonctions telles que celles que j'occupe sont amplement suffisantes pour introduire et faire appliquer une somme substantielle d'objectifs politiques et programmatiques. C'est sur cette toile de fond que je transmettrai le relais dans une dizaine de mois à mon successeur, pleinement satisfaite de ce que j'ai accompli et confiante que les importantes initiatives en cours se poursuivront avec le temps.

26. Mesdames et Messieurs, la deuxième question dont je voudrais vous parler aujourd'hui concerne trois recommandations que je souhaite soumettre à votre examen et à celui du Directeur général, sur la base de l'expérience qui a été la mienne au service de cette Organisation pendant les neuf années écoulées.

27. Tandis que vous vous efforcez de porter toujours plus haut les couleurs de l'OIM, votre Organisation, dans les années et les décennies à venir, et de la doter de ce qui convient pour relever des défis sans cesse plus grands et obtenir des résultats sur une scène migratoire sans cesse plus complexe, j'imagine que de nombreuses questions vous traversent l'esprit. Pour ma part, il y a trois recommandations que je considère comme essentielles.

28. Au fil du temps, j'ai plaidé pour des réformes fondamentales dans la manière dont l'Organisation est gouvernée par l'entremise de ses trois organes directeurs que sont le Conseil, le Comité exécutif et l'Administration. Certains d'entre vous se rappellent certainement la déclaration de Son Excellence l'Ambassadeur Luis Alfonso De Alba, lors de la session du Conseil de 2005, qui faisait avec force écho à ce plaidoyer. Je rends hommage à l'Ambassadeur De Alba pour son analyse avisée de ces questions. Je note également avec une certaine satisfaction que ses vues figurent aujourd'hui de manière toujours plus claire au premier plan des délibérations consacrées à l'orientation future de l'Organisation, et plus récemment sous la direction du Directeur général Swing.

29. C'est pourquoi je vous demande humblement, si vous prêtez quelque intérêt à ces suggestions, de bien vouloir les réexaminer en vue de parvenir à une conclusion sous la rigoureuse direction du Directeur général Swing. Je suis persuadée que, ce faisant, vous contribuerez à ce que vous les Etats Membres, qui êtes collectivement propriétaires de cette Organisation, puissiez continuer d'avoir confiance dans le fait qu'elle est bien gérée comme il convient, de façon rationnelle et transparente, et ce dans chaque aspect lié aux finances et aux programmes. Le Directeur général Swing est prêt à vous accompagner et prêt aussi à faire le nécessaire pour que l'équipe marche et délivre les actions que vous attendez de l'Organisation. Il est ferme, attentif et surtout déterminé.

30. J'en viens maintenant à ma deuxième recommandation: mon expérience de deux mandats en qualité de Directeur général adjoint de l'OIM me conduit à penser qu'une résolution du Conseil par laquelle les Etats Membres déclinent des tâches plus claires au Directeur général adjoint est opportune.

31. L'OIM n'a pas démerité au cours des 56 années de son existence, forte de sa Constitution qui prévoit deux mandats électifs, celui de Directeur général et celui de Directeur général adjoint. Comme on peut l'attendre de tout mandat électif, selon la jurisprudence, celui

de Directeur général adjoint requiert un ensemble de compétences qui supposent un solide bagage politique. Avec le temps, les principaux domaines d'action du Directeur général adjoint ont été circonscrits en consultation avec le Directeur général et au gré des circonstances. Le résultat de cette approche dictée par les circonstances a été que le rôle et la fonction de Directeur général adjoint ont fluctué au gré des dirigeants placés à la tête de l'Organisation et surtout de leurs humeurs, avec une perte de cohérence dans certains cas, avec une grande ambiguïté et de la confusion volontaire ou pas dans d'autres, nous distrayant inutilement de l'essentiel sur quoi nous sommes censés focaliser notre attention. En définissant ce que doivent être les domaines d'action du Directeur général adjoint et en les consignants dans une résolution du Conseil, les Etats Membres se donneraient la garantie de ne jamais compromettre l'accomplissement des tâches qu'ils nous ont fixées.

32. En conséquence, j'aimerais recommander que, sous la direction du Directeur général Swing, le processus soit lancé de définir les domaines d'action de cette fonction. Je suis convaincue que cela servira grandement les intérêts de mon (ou ma) successeur(e) et par là, ceux de l'Organisation, des Etats Membres eux-mêmes et des migrants auxquels nous devons venir en aide. Vous verrez au fil du temps que le Directeur général est d'une grande élégance associée à une grande fermeté, ce qui n'est pas antinomique d'ailleurs.

33. La troisième et dernière recommandation que je tiens à faire est un souhait qui m'est cher, qui a été exprimé à de nombreuses reprises par notre Directeur général, l'Ambassadeur Swing, et auquel je souscris avec force. Le Directeur général a affirmé clairement son intention d'améliorer le professionnalisme du personnel de l'Organisation à tous les niveaux, tant au Siège de Genève que dans les centaines de bureaux extérieurs de par le monde.

34. De nombreux facteurs contribuent à renforcer ou à miner le professionnalisme du personnel. Leur moral a été très affecté par le style de management ad-hoc connu ces dernières années. L'expérience que j'ai acquise de l'OIM à ce jour me conduit à penser que l'alourdissement des charges de travail et l'amenuisement constant des ressources humaines et matérielles, les inégalités de traitement du personnel, pour ne pas dire le mauvais management de l'OIM ont souvent nui à l'Organisation dans ses efforts pour garder les meilleurs talents à son service et/ou attirer en plus grand nombre les compétences existantes. Nous en avons aujourd'hui plus que jamais besoin à une grande échelle si nous ne voulons pas nous laisser distancer par la croissance considérable de l'Organisation et la complexité grandissante de ses programmes dans un contexte faible structurellement parlant et de manque de coordination notoire.

35. Nos discussions toujours très animées sur la question du choix entre la croissance nominale zéro et la croissance réelle zéro, année après année, et celle des arriérés de contributions est selon moi la preuve, s'il en fallait, du profond intérêt que vous témoignez pour cette Organisation. C'est pourquoi je vous prie instamment de commencer, sous l'égide de notre nouveau Directeur général, à porter un regard neuf sur cette question et de lui donner les instruments dont il aura besoin pour diriger l'OIM selon vos vœux.

36. Mesdames et Messieurs, le troisième et dernier point sur lequel je tenais à insister dans ma déclaration est une chose qui signifie beaucoup pour moi. A l'heure où je prépare ma sortie de l'Organisation en septembre 2009, j'éprouve beaucoup d'optimisme pour l'avenir de l'OIM, surtout avec l'Ambassadeur Swing à sa tête. Avec votre appui, je ne doute pas qu'il

saura la mener là où vous souhaitez qu'elle aille, vous les Etats Membres. De même, j'ai confiance que le cap qu'il est en train de lui fixer lui garantira une réactivité accrue face aux défis migratoires, par une approche créative, innovante et pertinente.

37. Pour finir, Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous faire part de ma plus profonde gratitude à vous tous pour le soutien sans faille que vous m'avez témoigné durant tous mes deux mandats en qualité de Directeur général adjoint de l'OIM. Grâce à vous, les Etats Membres de cette remarquable Organisation que j'ai été si privilégiée de servir, avec à un groupe très talentueux de personnes qui font que l'OIM opère si efficacement en première ligne, comme dans les coulisses, au Siège ou en de nombreux endroits éloignés du globe. Cet épisode de ma vie professionnelle aura été très stimulant et éducatif et restera aussi gratifiant. Je ne saurais terminer sans remercier les Présidents du Conseil qui ont essayé vaille que vaille à faire respecter l'intégrité de la fonction de DDG à l'OIM; je veux dire S.E. Mme Amina Mohamed du Kenya et S.E. M. Massood Khan du Pakistan.

38. Je serai à jamais reconnaissante de la confiance que vous m'avez témoignée en me choisissant pour assumer ce rôle éminent durant une décennie critique du débat mondial sur la migration. J'espère seulement avoir été à la hauteur de vos attentes et m'être montrée digne de votre confiance.

Merci beaucoup.